

## PROCES-VERBAL

### Conseil Municipal du jeudi 18 mars 2021 à 20h00

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-huit mars à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le douze mars, s'est réuni dans la salle des mariages de l'hôtel-de-ville, sous la présidence de Monsieur Louis FEUVRIER.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 35.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Éric BESSON, Mme Diana LEFEUVRE, M. Christophe HARDY, Mme Patricia RAULT, Mme Evelyne GAUTIER-LE BAIL, M. Serge BOUDET, M. Jean-Christian BOURCIER, Mme Maria CARRE, Adjoints.

M. Jean-Claude RAULT, M. Patrick MANCEAU, Mme Patricia DESANNAUX, Mme Jocelyne DESANCE, M. Khaled BENMAKHLOUF, M. Anthony FRANDEBOEUF, Mme Vanessa GAUTIER, Mme Aurélie BOULANGER, M. Steve HOUSSARD, Mme Allison DURAND, M. Arnaud BRIDIER, Mme Asia MARION, M. Sylvain BOURGEOIS, Mme Nolwenn FLOCH, Mme Elsa LAFAYE, Mme Virginie D'ORSANNE, M. Jimmy BOURLIEUX, Conseillers Municipaux.

#### **ETAIENT EXCUSES :**

M. Louis FEUVRIER, ayant donné pouvoir à M. Éric BESSON.  
Mme Isabelle COLLET, ayant donné pouvoir à M. Patrick MANCEAU.  
Mme Isabelle BIARD, ayant donné pouvoir à M. Sylvain BOURGEOIS.  
M. Antoine MADEC, ayant donné pouvoir à M. Sylvain BOURGEOIS.  
M. Anthony HUE, ayant donné pouvoir à Mme Elsa LAFAYE.  
M. Nicolas BRICHET.  
Mme Alice LEBRET.  
M. Alexis RABAUD.  
M. Mathieu MILESI.  
Mme Solène DELAUNAY.

#### **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

M. Jean-Jacques BOUCHER, Directeur Général des Services.  
M. Jean-François MARCAULT, Directeur des Finances et du Budget.  
Mme Maryline PINSULT, chargée des assemblées et du contrôle de légalité.

Le quorum est atteint.

Mme Asia MARION a été nommée secrétaire de séance

## Ordre du jour

- Information relative à l'état annuel des indemnités des élus perçues avant l'examen du budget.

### AFFAIRES FINANCIERES :

1. Budget Primitif 2021 – budget principal.
2. Budget Espace gare – budget primitif 2021.
3. Budget du lotissement de la Placardière – budget primitif 2021.
4. Budget du lotissement de la rue Mélouin – budget primitif 2021.
5. Budget Primitif 2021 – contributions directes – fixation des taux communaux.
6. Décision modificative n° 1 – budget assainissement.
7. Comité des Œuvres Sociales – subvention pour chèques vacances – année 2021.
8. Dépôts de dossiers à l'appel à projet de la dotation à l'investissement local – plan de relance « rénovation thermique ».
9. Congrégation des sœurs du Christ rédempteur de Rillé – demande de garantie d'emprunt de 3 500 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la création d'un EPHAD de 41 places à Fougères

### AFFAIRES GENERALES :

10. Boutiques tests 2021 – artisans voyageurs.
11. Boutiques tests 2021 – Madame GOBBE.
12. Périmètre boutiques tests.

### FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE :

13. Personnel de la Ville de Fougères : tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> mars 2021.
14. Personnel communal : délibération autorisant le recrutement d'apprenti(e)s.

### EDUCATION – ENFANCE - JEUNESSE :

15. Dotation « actions de solidarité internationale » - année 2020 – attribution de subventions.
16. Classes environnement de l'enfant – complément subventions aux écoles années scolaire 2020-2021.
17. Participation aux charges de fonctionnement de l'école privée du 1<sup>er</sup> degré RPI Billé / Combourtillé / Parcé – année scolaire 2020-2021.
18. Subvention activités pédagogiques pour séjours collectifs – taux 2021.

19. Espace jeunes La Rencontre – attribution de subvention d'investissement.

#### **VIE ASSOCIATIVE – SPORT - CULTURE :**

20. Associations sportives – subventions scolaires – année 2021.

21. Associations sportives – subventions forfaitaires – année 2021.

22. Associations sportives – subventions de fonctionnement critères OSL – année 2021.

23. Adhésion au club des villes et territoires cyclables – année 2021.

24. Dépôt d'une copie du manuscrit de l'ouvrage de Jean GUEHENNO « Journal des années noires, 1940-1944 » par l'association Les amis de Jean GUEHENNO.

#### **AMENAGEMENT URBAIN :**

25. Convention de prestation de service relative à l'instruction du droit des sols avec le SCOT du Pays de Fougères.

26. Convention de mise à disposition d'un agent au Syndicat Mixte du SCOT du Pays de Fougères.

27. Dispositif d'aides à la rénovation en Site Patrimonial Remarquable – versement d'une subvention pour travaux achevés.

28. Dispositif d'aides à la rénovation de logements vacants – versement d'une subvention à la SCI MS IMMOBILIER pour la réalisation de travaux.

29. Cession d'un espace vert boulevard Michel COINTAT – désaffectation du domaine public communal.

#### **ENVIRONNEMENT - TRAVAUX :**

30. Conventions jardins pédagogiques.

31. Convention de bail pour l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile dans le stade Charles Berthelot.

32. Modification du barème des tarifs municipaux et fixation de tarifs afférents à la pose de « gargouille » et au raccordement au réseau d'eaux pluviales.

#### **CITOYENNETE - PREVENTION :**

33. Fourrière automobile – avenant n° 1 à la convention de délégation du 17 janvier 2020.

➤ **VCEU DES ELU.ES 20 000 MAIRES - ROCADE NORD**

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

Approbation de la liste des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du tableau des marchés ou accords-cadres signés dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil municipal au Maire et ses adjoints.

## INFORMATION

**Monsieur BESSON** : Nous avons à l'ordre du jour une information relative à l'état annuel des indemnités perçues par les élus. Les articles 92 et 93 de la loi 2019-461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique nous indiquent que doit être présenté annuellement un état des indemnités de toute nature perçues par les membres des conseils municipaux, communautaires, départementaux et régionaux, au titre de tous mandats et de toutes fonctions exercées ou en tant qu'élus au sein de syndicats mixtes, de pôles métropolitains ou pôles d'équilibre territorial et rural ou au sein de toute société d'économie mixte ou société publique locale.

Ce document doit être communiqué à l'assemblée délibérante avant l'examen du budget de la collectivité. Vous avez le document en question.

### ETAT ANNUEL INDEMNITES ELUS PERCUES POUR L'ANNEE 2020

INDEMNITES ELUS - ANNEE 2020									
NOM	PRENOM	VILLE DE FOUGERES		SDE 35	SMPBC	SEM Breizh	SPL Tourisme	SEM Pays de Fougères	MONTANT TOTAL INDEMNITE
		INDEMNITES	FRAIS DEPLACEMENT						
AUSSEURS	Catherine	819,41 €							819,41 €
BEN MAKHLOUF	Khaled	4 900,75 €							4 900,75 €
BESSON	Eric	12 597,00 €							12 597,00 €
BIARD	Isabelle	2 101,95 €							2 101,95 €
BOUDET	Serge	12 597,00 €							12 597,00 €
BOULANGER	Aurélie	1 282,54 €							1 282,54 €
BOURCIER	Jean-Christian	9 470,79 €							9 470,79 €
BOURGEAIS	Sylvain	1 282,54 €							1 282,54 €
BOURLIEUX	Jimmy	1 282,54 €							1 282,54 €
BOUTROS	Anne-Céline	1 912,59 €							1 912,59 €
BRARD	Kévin	819,41 €							819,41 €
BRICHET	Nicolas	7 558,20 €		0,00 €					7 558,20 €
BRIDIER	Arnaud	2 988,16 €							2 988,16 €
BOSSÉ	Gwenaëlle	1 912,59 €							1 912,59 €
CARRE	Maria	12 597,00 €							12 597,00 €
COLLET	Isabelle	7 558,20 €				0,00 €		0,00 €	7 558,20 €
COMMUNIER	Christophe	819,41 €							819,41 €
COQUET	Rolland	819,41 €							819,41 €
COUASNON	Cécile	1 912,59 €							1 912,59 €
DELAUNAY	Solène	2 988,16 €							2 988,16 €
DELEURME	Karine	1 912,59 €							1 912,59 €
DESANCE	Jocelyne	2 988,16 €							2 988,16 €
DESANNAUX	Patricia	2 988,16 €							2 988,16 €
D'ORSANNE	Virginie	2 101,95 €							2 101,95 €

**ETAT ANNUEL  
INDEMNITES ELUS PERCUES POUR L'ANNEE 2020**

INDEMNITES ELUS - ANNEE 2020									
NOM	PRENOM	VILLE DE FOUGERES		SDE 35	SMPBC	SEM Breizh	SPL Tourisme	SEM Pays de Fougères	MONTANT TOTAL INDEMNITE
		INDEMNITES	FRAIS DEPLACEMENT						
DURAND	Allison	2 988,16 €							2 988,16 €
FERLAUX	Patricia	5 073,79 €							5 073,79 €
FEUVRIER	Louis	29 193,84 €	48,50 €					0,00 €	29 242,34 €
FLOCH	Nolwenn	1 282,54 €							1 282,54 €
FRANDEGOEUF	Anthony	1 282,54 €							1 282,54 €
GARNIER	Jean-François	5 073,79 €			4 133,97 €				9 207,76 €
GAUTIER	Vanessa	2 988,16 €							2 988,16 €
GAUTIER LE BAIL	Evelyne	12 597,00 €	11,00 €						12 608,00 €
HARDY	Christophe	12 597,00 €							12 597,00 €
HERVE	Claude	1 912,59 €							1 912,59 €
HEUDE	Sophie	819,41 €							819,41 €
HOUSSARD	Steve	2 988,16 €							2 988,16 €
HUE	Anthony	1 282,54 €							1 282,54 €
LAFAYE	Elsa	3 195,13 €							3 195,13 €
LEBRET	Alice	2 101,95 €					0,00 €		2 101,95 €
LEFEUVRE	Diana	7 558,20 €		0,00 €	1 377,99 €				8 936,19 €
LEMOIGNE	Jacky	5 073,79 €							5 073,79 €
MADEC	Antoine	1 282,54 €							1 282,54 €
MANCEAU	Patrick	3 195,13 €							3 195,13 €
MARION	Asia	1 282,54 €							1 282,54 €
MILESI	Mathieu	2 988,16 €							2 988,16 €
OSSATO-BOURGEOIS	Mathilde	819,41 €							819,41 €
PENNELLE	Gilles	819,41 €							819,41 €
PROTHIAU	Marie	1 912,59 €							1 912,59 €

**ETAT ANNUEL  
INDEMNITES ELUS PERCUES POUR L'ANNEE 2020**

INDEMNITES ELUS - ANNEE 2020									
NOM	PRENOM	VILLE DE FOUGERES		SDE 35	SMPBC	SEM Breizh	SPL Tourisme	SEM Pays de Fougères	MONTANT TOTAL INDEMNITE
		INDEMNITES	FRAIS DEPLACEMENT						
RABAUD	Alexis	2 988,16 €							2 988,16 €
RAULT	Jean-Claude	2 101,95 €							2 101,95 €
RAULT	Patricia	9 470,79 €							9 470,79 €
ROULAND	Pascal	1 912,59 €							1 912,59 €
VIEUXBLED	Delphine	819,41 €							819,41 €
<b>TOTAUX</b>		<b>225 812,37 €</b>	<b>59,50 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 511,96 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>231 383,83 €</b>

## **1. BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL**

*Rapporteur : Monsieur Eric Besson*

Le Conseil Municipal de mars est consacré en partie à l'examen du budget de la ville.

Je remercie le Directeur Général des Services et la Direction des Finances et du Budget qui ont préparé les documents budgétaires, ainsi que l'ensemble des agents municipaux qui mettent en œuvre nos décisions au quotidien.

Le budget que je vous propose ce soir est la traduction financière de nos priorités telles qu'énoncées lors du débat d'orientations budgétaires de janvier dernier. Il reflète en effet notre engagement en faveur de la transition écologique, énergétique et solidaire et du renforcement de l'attractivité de Fougères, tout en veillant à amortir les conséquences de la crise sanitaire.

Je rappellerai brièvement nos grandes orientations, avant de présenter les éléments saillants de notre budget.

- 1. Favoriser la transition écologique, énergétique et solidaire.**  
Cet axe transversal est pris en compte dans l'ensemble de nos politiques publiques, qu'il s'agisse d'habitat, de mobilité ou d'équipements.
- 2. Renforcer l'attractivité économique et soutenir le commerce, l'artisanat et l'emploi** par un plan de soutien à destination des acteurs économiques et le déploiement d'investissements attractifs.
- 3. Agir pour les enfants et les jeunes qui grandissent à Fougères et renforcer l'attractivité résidentielle de la ville à destination des familles** à travers nos équipements et offres de service.
- 4. Valoriser le patrimoine remarquable de notre ville.**
- 5. Poursuivre notre politique volontariste en faveur des associations culturelles, sportives, de solidarité et de loisirs** qui jouent un rôle capital dans le vivre-ensemble et l'attractivité de notre ville.
- 6. Maintenir une fiscalité attractive et stable.**
- 7. Organiser des temps forts populaires** qui donnent de la visibilité à notre ville et contribuent à son attractivité touristique tout en favorisant le vivre-ensemble et la cohésion.
- 8. Poursuivre nos efforts afin d'impliquer l'ensemble des citoyens aux décisions structurantes pour notre ville.**

Ces orientations nous conduisent à présenter un budget volontariste, qui s'équilibre en section de fonctionnement à 25,7 millions d'euros et en section d'investissement à 15 millions d'euros.

Je propose maintenant de vous présenter les éléments principaux du budget primitif 2021 et ses évolutions par rapport au budget primitif de l'an passé.

## **I. La section de fonctionnement**

Nous vous proposons d'inscrire 25,7 millions d'euros de recettes de fonctionnement. Hors opérations d'ordre, nos recettes évoluent faiblement, de l'ordre de 0,07 % par rapport à 2020.

Parmi les recettes fiscales et dotations versées par l'Etat, je voudrais attirer votre attention sur les points suivants :

- **Les contributions directes et allocations compensatrices** (9 millions d'euros) : pour rappel, suite au dégrèvement progressif de la taxe d'habitation depuis 2018, en 2021, nous ne percevons plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales mais uniquement sur les résidences secondaires et les logements vacants. En contrepartie, la Ville récupère le produit du taux départemental de la taxe foncière sur le bâti. De plus, l'Etat a acté dans la loi de Finances 2021 une réforme des impôts de production qui se traduit pour la collectivité par une division par deux des valeurs locatives pour les locaux industriels. Cette exonération fiscale est compensée par l'abondement de l'allocation compensatrice de la taxe sur le foncier bâti. En conséquence de la réforme de la taxe d'habitation, il n'est par ailleurs pas possible de modifier son taux avant 2023. Comme les années précédentes, il est proposé de ne pas augmenter les taux des taxes foncières (sur le bâti et le non bâti). Nous proposons d'inscrire 9 085 000€ de recettes au titre des contributions directes et allocations compensatrices, soit une évolution de 0,28% par rapport au réalisé 2020.
- **Les autres impôts et taxes (droits de mutation, taxe sur la consommation finale d'électricité, taxe sur la publicité extérieure...)** : nous proposons d'inscrire 1 459 720 € de recettes à ce titre, en augmentation de 6,12% par rapport à l'inscription 2020, compte tenu notamment de l'évolution envisagée des droits de mutation perçus lors des cessions d'immeubles (650 000€ en 2021). Cette évolution traduit la dynamique immobilière de notre ville.
- **Les dotations que nous recevons de l'Etat :**
  - Nous inscrivons un montant de dotation forfaitaire de 3 440 000€. Celle-ci est corrélée à l'évolution de la population. Un prélèvement est opéré en 2021 afin de financer l'augmentation de la péréquation (DSU) en 2020 dans une logique de solidarité. Ainsi, la dotation forfaitaire est relativement stable.
  - Nous inscrivons un montant de dotation de solidarité urbaine de 1 128 000€ en augmentation (+ 52 904 €) du fait de la décision entérinée dans la loi de finances pour 2021 d'augmenter l'enveloppe nationale de cette dotation à hauteur de 90 millions d'euros.
  - Nous inscrivons un montant stable par rapport à l'inscription 2020 de la dotation nationale de péréquation, soit 476 500€.
- **A présent, le montant de la dotation reversée par Fougères Agglomération** : nous proposons d'inscrire 4,8 millions d'euros, correspondant au solde entre la recette de la taxe professionnelle transférée depuis 2003 à l'intercommunalité et les dépenses transférées depuis 2003 également (équipements communautaires précédemment organisés et financés par la ville : piscine, écoles d'arts, centre culturel Juliette Drouet, théâtre), ainsi qu'à la Dotation de Solidarité Communautaire, votée par Fougères Agglomération, qui vise la péréquation entre les différentes communes de l'EPCI.
- **S'agissant des produits des services et du domaine** (1,7 million d'euros) et qui concernent principalement les services facturés aux usagers. Ils sont en baisse de 9,9% (- 189 942€) en raison de la crise sanitaire : baisse des droits d'entrées au château, baisse du nombre de repas dans les foyers-résidences, reconduction de l'exonération totale, décidée par le Conseil municipal, des droits de terrasses, vitrines et étalages, panneaux publicitaires, brise-vent et présentoirs afin de soutenir les commerçants fougérois.

Ces recettes de fonctionnement viennent financer nos dépenses de fonctionnement.

Je vous propose une inscription de 21,5 millions d'euros en dépenses. Hors amortissements et fournitures pour travaux en régie, elles diminuent de 0,39% par rapport au budget primitif 2020.

- **Principal poste de dépenses, les dépenses de personnel** (estimées à 11,6 millions d'euros). L'augmentation de 0,7% par rapport à l'inscription 2020 mais de 4,47% par rapport à l'estimation du réalisé 2020 s'explique principalement par les recrutements de deux adjoints techniques au service voirie, d'un élagueur, d'une agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) et d'un manager commerce de centre-ville. Citons enfin l'impact des élections cantonales et régionales.
- **Les subventions, dotations et participations versées par la ville** (3,6 millions d'euros), qui sont en baisse de 35 000€. Les principales variations sont les suivantes : neutralisation du versement du contrat enfance jeunesse aux associations bénéficiaires, désormais versé par la CAF ; non-reconduction de la subvention pour le Tour de Bretagne (paiement effectué en 2020) ; augmentation de la participation au CCAS de 100 000€ afin de tenir compte de l'impact de la crise sanitaire pour une participation totale de 1 000 000€ ; versement à la Région de notre participation pour la réception du Tour de France en 2021.
- **Enfin, les charges à caractère général (5,6 millions d'euros)**, qui comprennent les fournitures pour travaux en régie et les moyens des services. Les moyens des services sont en augmentation de 1,18% en raison principalement de l'achat de produits d'entretien et de masques afin de respecter le protocole sanitaire et de la mise en place du dispositif de sécurité nécessaire à l'accueil du Tour de France. Dans le même temps, nos frais de réceptions et l'achat de denrées alimentaires (foyers-logements) ont diminué.
- **Enfin, les frais financiers (637 000€)**, qui diminuent de 7,01 % (-48 000€) par rapport au budget primitif 2020.

Vous le savez, la différence entre nos recettes de fonctionnement et nos dépenses de fonctionnement constitue notre autofinancement brut. Une fois déduit le remboursement du capital de la dette (1,8 million d'euros), on obtient notre autofinancement net, soit 1 938 563€.

C'est un bon niveau d'autofinancement, qu'il est indispensable de conserver pour pouvoir continuer à investir au même rythme que ces dernières années.

Sans cela, nous serions obligés d'emprunter plus, ce qui engendrerait des dépenses de fonctionnement plus importantes, nous forçant à terme à moins investir. Nous ne le souhaitons évidemment pas, c'est la raison pour laquelle il est primordial de veiller à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement pour conserver un bon niveau d'investissement.

## **II. La section d'investissement**

Je vous propose maintenant d'examiner les dépenses et les recettes de la section d'investissement, qui s'équilibre à 15 millions d'euros.

Côté dépenses, le remboursement du capital de la dette s'élève à 1,8 million d'euros. Ensuite sont inscrites les dépenses qui nous permettent de préparer et de mettre en œuvre nos projets pour l'attractivité de la ville.

Parmi elles, près d'un million d'euros concerne les travaux réalisés en régie.

Les travaux d'équipement, acquisitions et subventions d'équipement représentent 11,6 millions d'euros.

Dans le document que nous vous avons adressé, nous avons regroupé les dépenses d'investissement en fonction des orientations suivantes :

## **1- L'aménagement du cadre de vie et la transition écologique – 4,9 millions d'euros**

L'accessibilité aux commerces et les modalités sont un enjeu majeur pour le développement économique à Fougères.

Ainsi, nous poursuivons les travaux d'aménagement pour le 2<sup>nd</sup> ascenseur, dit ascenseur du Jardin des fêtes, entre le parking du Nançon et le boulevard Faucheux afin de rapprocher le stationnement des commerces et de permettre d'accéder au centre-ville à vélo depuis la voie verte. Cet équipement illustre bien notre volonté de lier développement économique et transition écologique.

Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, nous réalisons trois études majeures pour l'attractivité de la ville : celle relative au futur pôle d'échanges multimodal qui permettra de développer les transports collectifs, les déplacements doux et l'intermodalité sur le territoire, celle relative au réaménagement de la rue de la Pinterie et celle concernant la rue de la Forêt.

Une mission complémentaire de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du quartier de l'Annexe, qui comprendra logements privés et sociaux ainsi qu'une école maternelle est également en cours.

En 2021, nous poursuivons le rétablissement de la continuité écologique du Nançon.

Sans viser l'exhaustivité, nous pouvons enfin citer le marché de réduction de notre consommation électrique par le remplacement de luminaires et la modification du câblage.

## **2- Le patrimoine historique de la ville – 2,3 millions d'euros**

Nous réaliserons en 2021 les travaux au Château prévus dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement ainsi que les études et la maîtrise d'œuvre du futur Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, projet phare dans le cadre de la valorisation du patrimoine remarquable de notre ville et de son attractivité touristique.

## **3- Le domaine scolaire, sportif et associatif – 2,2 millions d'euros**

Nous démarrerons en 2021 la construction de la crèche et de la maison des jeunes au niveau du quartier de l'Annexe et aménagerons les abords de la salle de gymnastique, afin de favoriser l'accessibilité et de garantir la sécurité aux abords de cet équipement très attendu livré récemment.

## **4- Les moyens des services – 1,1 million d'euros**

Il s'agit du renouvellement du matériel indispensable aux services : remplacement de la balayeuse service propreté, remplacement de véhicules, crédits pour l'informatique et la sécurisation des systèmes d'information, matériel informatique pour les services et les écoles, etc.

## **5- Le développement commercial et touristique, le soutien aux logements et à l'accessibilité – 1 million d'euros**

Le parking de la Douve fait actuellement l'objet d'une réfection complète.

Des poses de bornes et barrières sont actuellement en cours au niveau de différentes places et au niveau du cimetière afin de garantir leur sécurité.

En matière de logement, la section d'investissement comptabilise les aides que nous versons aux propriétaires réalisant des travaux sur leurs biens situés en Site Patrimonial Remarquable et dans les

logements vacants qu'ils remettent sur le marché.

## **6- Des travaux pour la sécurité et la tranquillité publique – 720 000 euros**

Pour assurer la sécurité des Fougerais, nous procédons à des aménagements de sécurité au niveau de la place Lariboisière et de l'avenue François Mitterrand notamment et déployons la vidéoprotection en différents points de la ville. La vidéoprotection sera également installée au sein des deux ascenseurs urbains.

Comme chaque année, nous vous proposons d'inscrire un montant de dépenses supérieur à ce qui sera réalisé effectivement, pour pouvoir disposer des marges de manœuvre nécessaires pour consulter et choisir les entreprises dans le cadre des marchés publics. Nous prévoyons un investissement entre 8 et 9 millions d'euros.

En face de ces dépenses, les recettes d'investissement dont nous disposons comprennent notamment, en plus de notre autofinancement :

- ⇒ les subventions que nous recevons de l'Etat, du Conseil Régional ou Départemental (2,3 millions d'euros)
- ⇒ et les dotations, dont le fonds de compensation de la TVA (1 million d'euros).

Pour équilibrer le budget, nous vous proposons d'inscrire 7 millions d'euros d'emprunt, une somme qui ne sera pas mobilisée dans sa totalité mais seulement à hauteur des besoins relatifs aux travaux effectivement réalisés, de l'ordre de 3 à 4 millions compte tenu de la prévision des réalisations.

Vous le voyez, notre budget 2021 est ambitieux quant à la réalisation de projets de long terme, structurants pour la ville et son attractivité et traduit également l'urgence d'amortir la crise sanitaire.

En 2020, nous avons su tirer parti du mouvement de retour à plus de proximité, de sobriété et de résilience imposé par la crise. Nous avons accompagné cette dynamique en soutenant et promouvant le commerce de centre-ville et les modes de déplacements doux.

Il nous faut aujourd'hui consolider l'attractivité résidentielle et économique de notre ville, qui présente de nombreux atouts dans la période actuelle alors que les Français sont en recherche de plus d'espace et de qualité de vie. Selon le dernier Baromètre des territoires 2020 de Villes de France, 63% des moins de 35 ans s'établiraient dans une ville moyenne s'ils avaient le choix. Le solde démographique de notre ville témoigne, année après année, que ses atouts séduisent. Nous avons à cœur de les consolider pour renforcer notre attractivité économique, démographique et touristique.

Le budget 2021 est le reflet de cette volonté.

**Monsieur BOURGEOIS :** Nous avons déjà pu commenter et argumenter lors des discussions sur les orientations budgétaires lors du dernier conseil municipal le 28 janvier. Toutefois, nous tenons à effectuer quelques remarques.

Concernant les recettes, la réforme de la fiscalité locale ne fait que creuser le fossé entre les élus locaux et le gouvernement. Les budgets locaux seront donc en partie alimentés par des dotations dédiées et décidées par le gouvernement et Bercy. Les collectivités seront « sous cloche », les privant ainsi de leur flexibilité et cela a déjà commencé. Une progression de 0,28%, comme vous l'annoncez, le montre, alors que, sans la réforme, elle aurait pu être plus importante à l'échelle de la collectivité et surtout dans les années à venir.

Concernant les droits de mutation, l'évolution est intéressante, issue d'un mouvement récent qui, on l'espère, perdurera. Ces droits de mutation qui, espérons-le, seront en progression dans les prochaines années, pourront laisser une marge de manœuvre et une plus grande flexibilité sur les investissements notamment.

Nous voulions également pointer l'augmentation conséquente des dépenses au profit du CCAS cette année, même si celle-ci nous paraît largement justifiée. Cela montre une situation préoccupante qui, nous l'espérons, ne sera qu'exceptionnelle et ne perdurera pas.

Concernant les investissements, dans ces orientations budgétaires 2021, nous voyons des projets mais l'on distingue mal les véritables orientations pour la ville et on retrouve plusieurs points déjà mentionnés en 2020, voire 2019 et même, pour certains, en 2018.

Pour les contributions au développement commercial et touristique, soutien au logement et accessibilité, nous trouvons peu d'éléments et pas grand-chose de nouveau dans ce qui est proposé. On a le sentiment d'être dans le même cycle depuis dix ans. Il est temps de renouveler les idées. Fougères dispose d'une grande richesse culturelle et associative ainsi que d'un véritable potentiel de développement touristique à travers ses mille ans d'histoire. Il faut capitaliser sur ces atouts majeurs pour le bien-être de tous et pour contribuer au rayonnement et à l'image de notre ville.

J'avais déjà pu donner des exemples la dernière fois, mais je vais les rappeler : développer l'accès à l'information culturelle en ligne, associer la jeunesse à la construction de sa politique culturelle, mettre en place des animations culturelles permanentes pendant la saison touristique. Escape Game, visites virtuelles, illuminations nocturnes, animations technologiques comme des jeux de lumière : bref, des nouveautés.

Nous constatons que l'engagement de la ville dans le domaine touristique reste timoré, alors que ce secteur est et reste un moteur économique indéniable. Il faudrait un engagement plus fort.

Pour les travaux et acquisitions dans les domaines scolaires et sportifs associatifs, pas grand-chose à dire, si ce n'est que la majeure partie des actions sera orientée vers le quartier de l'annexe.

Pour les travaux et acquisitions sur le patrimoine historique et culturel de la commune, l'acquisition du matériel Vista et la continuité écologique du Nançon auraient dû s'accompagner d'une vision bien plus large, comme par exemple, l'éclairage inexistant du château et une mise en valeur nocturne de celui-ci, de ses remparts, vecteurs de forte attractivité touristique là aussi.

Pour les contributions à la sécurité et à la tranquillité publique, on note qu'après avoir été réticents, vous prévoyez maintenant une extension de la vidéoprotection dans la ville. Cela n'a pas été évoqué en commission : peut-être le serait-ce lors de la prochaine commission sécurité. Pourquoi un tel retournement sur la vidéoprotection ?

Pour les contributions au cadre de vie, aménagement de voirie et espaces verts et transition écologique, nous tenons à rappeler notre opposition au projet d'ascenseur, l'action la plus coûteuse de votre budget.

On y trouve aussi des projets qui devaient être menés il y a bien longtemps. Pour la rue de la Pinterie par exemple, artère importante entre la basse et haute ville, d'après les vœux de Monsieur le Maire de 2018, la mise en œuvre de la requalification devait aboutir en 2019. Lors des vœux de 2019, les études d'aménagement devaient être menées dans l'année, idem en 2020.

Pour la rue la forêt, on est à peu près dans le même agenda initial que pour la rue de la Pinterie.

On est donc en droit de se poser la question de la véracité de ces projets et de leur aboutissement.

Donc, mes chers collègues, la crise sanitaire et sociale que nous traversons et la crise économique qui se ressent dans un contexte de dérèglement climatique, aurait pu amener à conjuguer ces impératifs au présent, avec un véritable budget s'appuyant sur des leviers économiques et environnementaux. Il n'en est rien. Nous attendions de nouveaux projets pour relancer, redynamiser l'économie et le tissu local à la hauteur qu'occupe Fougères comme ville-centre. Nous voterons contre ce budget primitif.

**Monsieur BOURLIEUX** : Merci, Monsieur le premier adjoint. Donc, je commencerai évidemment par souhaiter mes vœux de prompt rétablissement à Monsieur le Maire. Son absence est d'autant plus dommageable qu'on aborde le dossier le plus important de l'année pour notre collectivité, même si on comprend évidemment les impératifs de santé.

C'est d'autant plus dommage que, je vais vous faire une confidence, j'ai beaucoup pensé à lui en étudiant ces

dossiers budgétaires, parce que ça fait quasiment un an jour pour jour que nous avons commencé ce mandat et j'ai remarqué qu'à chaque fois que je prenais la parole dans ce conseil, il avait l'air très contrarié, presque attristé par les remarques que je pouvais faire. Donc, je m'étais dit que, pour fêter cet anniversaire, j'allais faire un effort et commencer par les points positifs.

**Monsieur BESSON** : On va être déçus alors !

**Monsieur BOURLIEUX** : Non, parce que je n'en ai pas trouvés. Ce document, que j'ai bien observé, traduit en réalité tout ce que l'on peut reprocher à la gestion « Louis Feuvrier ». Je pense que c'est une gestion quasiment léthargique, qui n'a aucune vision d'avenir, qui n'a aucun projet, qui ne traduit aucune ambition pour notre ville.

Je vous ai bien écouté, vous avez parlé pendant 19 minutes. 19 minutes où vous nous avez dit grosso-modo que vous étiez les meilleurs, que vous étiez les plus intelligents, que vous étiez les plus forts, et je n'arrive pas à comprendre comment vous avez fait avec un tel document.

Au début, je me suis dit : c'est peut-être un manque de lucidité, mais je pense que vous êtes quelqu'un de très malin. Donc, à mon avis, la raison est ailleurs : vous voulez cacher vos manquements. En réalité, quand on n'a pas de souffle, on fait de l'esbroufe et de l'esbroufe vous en faites beaucoup.

Sur votre action face à la crise, j'en ai déjà parlé aux orientations budgétaires. C'est toujours la difficulté entre les orientations budgétaires et le vote du budget, on a tendance à se répéter, je m'en excuse par avance mais je reviens sur cette action. Vous ne combattez pas la crise, vous la subissez. Il n'y a pas d'effort budgétaire significatif sur ces dossiers-là. Je vois par exemple que vous baissez de 12% les dépenses d'équipement. Je vois également que vous baissez de 21% l'autorisation d'emprunt.

En temps normal, on pourrait s'en féliciter. Mais, je trouve qu'en période de crise, c'est justement le moment où la collectivité doit prendre un certain nombre de risques financiers, mesurés nous sommes d'accord, pour soutenir son activité, ses commerces, ses associations et pour augmenter ses investissements pour soutenir nos entreprises. Et ça je ne le vois pas.

Donc, j'en reviens à ce que je dis quasiment à chaque conseil municipal, c'est que vous ne faites toujours pas assez pour le commerce, toujours pas assez pour les associations. Je ne dis pas que vous ne faites rien, que l'on ne transforme pas mes propos.

Mais, ce que j'aimerais, c'est qu'il y ait des efforts supplémentaires et ces crédits supplémentaires, je ne les vois pas dans ce document. J'aurais aimé aussi voir des actions sur la précarité étudiante. Même si ce n'est pas notre domaine de compétence premier, on a un certain nombre de leviers d'action et là-dessus, je ne vous vois pas les utiliser. Je ne vous vois pas non plus sur un sujet qui a été très accentué par la crise sanitaire, qui est la question de la solitude et de l'isolement des personnes. Ça aussi, c'est un dossier sur lequel je ne vous vois pas présent.

De l'esbroufe également sur le pouvoir d'achat des Fougerais et sur la question des impôts. Vous vous félicitez, comme chaque année, de ne pas augmenter leur taux. Certes, mais je vous reproche justement de ne pas le baisser. Parce qu'il y a une chose que je veux bien vous reconnaître, c'est que, financièrement, la gestion est plutôt bonne, plutôt saine. Globalement, les chiffres sont satisfaisants et c'est parce que ces chiffres sont satisfaisants que nous avons les moyens, les leviers de baisser ces impôts. Là aussi, il y a encore un grand échec.

Sur la question de la fiscalité sur le foncier bâti et non bâti, puisque sur la question de la taxe d'habitation, comme vous l'avez dit, ce n'est plus le cas, j'aimerais à l'avenir qu'on fasse un grand effort. Vous l'avez souligné dans votre discours d'introduction, de plus en plus de jeunes veulent s'installer dans les villes

moyennes, et cette fiscalité, c'est un levier d'attractivité - ce n'est pas le seul, on est d'accord - qui entre en compte et je pense que là-dessus, il va falloir faire un effort. Alors, je sais ce qu'on nous dit tout le temps : « ailleurs c'est plus élevé ». Je veux bien le reconnaître mais ce n'est pas parce que c'est pire ailleurs que c'est bon ici. C'est la fameuse théorie de l'élève qui a eu 8 sur 20 et qui se félicite parce que la moyenne de la classe, c'est 5 sur 20.

Troisième point, qui a également à voir avec la question des impôts car parce qu'on me rétorque souvent que, quand on baisse les impôts, on baisse la qualité des services. Ce n'est pas vrai. On peut faire des économies ailleurs et il y a beaucoup de postes de dépenses qu'on pourrait aborder mais on ne va pas en débattre aujourd'hui. Ce troisième point, dont on ne parle jamais, c'est la question de la sécurité.

Il y a deux conseils municipaux de cela, monsieur le Maire nous avait répondu lors de notre vœu sur le maintien du poste de police nationale et sur la question des voitures brûlées. Grosso modo, c'était un non-sujet.

**Monsieur BESSON** : Ce n'est pas ce qui a été dit.

**Monsieur BOURLIEUX** : Je dis « grosso modo », je fais vite.

**Monsieur BESSON** : Ça ne vous embêtera donc pas si je traduis aussi vos propos « grosso modo ».

**Monsieur BOURLIEUX** : Faites-vous plaisir, ne vous inquiétez pas, je sais faire preuve de souplesse. On nous a donc répondu que c'était un non-sujet et que l'on essayait de systématiser des faits extrêmement divers et isolés. Mais le problème, c'est qu'entretemps ça a continué. Il y a eu notamment l'affaire Emmaüs, les camions d'Emmaüs.

Au-delà de ces voitures brûlées, il y a aussi la question des trafics de drogue à Fougères, la question des incivilités. Moi, j'habite rue des Feuteriers : il y a un certain nombre de problèmes dans cette rue qui sont relativement bien identifiés et liés à certains commerces. Tous les riverains le savent.

Qu'est ce qui a été fait sur la question du trafic de drogue à Fougères ? On parle du contrat local de sécurité mais on le sait tous, Fougères est une plaque tournante du trafic de drogue en Bretagne parce que c'est l'axe entre la Normandie et Rennes. Il y a eu les opérations récemment menées par la police nationale, avenue de Normandie notamment, mais pas que là, et là-dessus, on aimerait avoir une réponse de votre part. Ça peut être une réponse au niveau de la prévention dans les écoles mais il faut aussi une véritable présence de la police municipale (PM) à Fougères et cette police municipale, elle reste embryonnaire. Quand nous parlons avec les Fougérais, ce qu'ils nous disent, c'est qu'on a besoin de plus de présence de policiers à Fougères. Et ils ne parlent pas forcément que de PM, parce que la PM et la police nationale, on a trop souvent tendance à les opposer alors qu'elles ont un rôle très complémentaire.

Vous nous répondez justement sur cette question des caméras. Vous savez, au Rassemblement National, on parle beaucoup avec les policiers. Et les policiers nationaux de Fougères, vous savez ce qu'ils nous disent : c'est que les caméras n'ont fait que déplacer le problème. Ils nous disent qu'il y a un certain nombre de manquements, au niveau de la rue des Feuteriers notamment, elles seraient mal placées. Au niveau de l'avenue de Normandie également.

Moi je suis favorable aux caméras, je l'ai toujours été. Mais le problème de ces caméras, c'est qu'elles ne peuvent compenser la carence de présence sur le terrain, et c'est pour ça qu'il faut investir davantage dans la PM.

A côté de ça, il y a la question de vos investissements et je terminerai par cela. La dernière fois, j'avais déjà fait un panorama des reproches qu'on pouvait vous faire : on pense que le montant n'est pas assez élevé et

ça rejoint ce qui a été dit au sujet de l'augmentation qui devrait être faite de l'emprunt. C'est un choix que nous défendons.

L'ascenseur, nous le contestons toujours. Nous n'en voyons pas l'utilité. Nous pensons qu'il est cher et qu'il va défigurer la haute ville.

Il y a un certain nombre d'avancées positives quand même. Sur l'annexe, le pôle d'échanges multimodal, nous allons dans votre sens.

J'aimerais tout de même aborder 3 points. La rue de la Pinterie, la rue de la forêt où l'on continue à prendre du retard. Il n'y a pas assez d'avancées. Ce sont deux artères stratégiques. Vous nous en avez parlé tout à l'heure à propos de la rue de la Pinterie. Je pense qu'il est vraiment temps d'accélérer sur ce dossier-là et j'aimerais terminer sur la question du Rocher Coupé.

Depuis 2014 on nous en parle de ce Rocher Coupé. C'était un peu le projet pharaonique de Monsieur Feuvrier. Et maintenant – on a tous lu la presse – j'ai le sentiment que vous êtes presque soulagé que la présence de faucons pèlerins vous empêche de réaliser tous les investissements qui étaient promis.

C'est vraiment le sentiment que vous donnez et la présentation qui nous a été faite en commission de travaux, donnait un peu cette impression-là aussi parce que, en réalité, vous étiez clairement en train de vous enliser sur ce dossier et je pense qu'il faut le reconnaître. Vous aviez un problème pour le financement. Vous aviez aussi un problème du côté des investisseurs privés.

**Monsieur BESSON** : Non, non.

**Monsieur BOURLIEUX** : Si, si. Ça avait été un peu reconnu par Monsieur Feuvrier à la fin du dernier mandat. Donc, au final, j'aimerais bien qu'on nous fasse un point clair sur ce dossier. Qu'est-ce que vous comptez en faire ? Parce que là, ça commence à être de plus en plus confus. En dehors de toutes ces remarques, nous voterons évidemment contre ce budget.

**Monsieur BESSON** : Très bien. Y a-t-il une autre prise de parole ?

**Madame LAFAYE** : Tout d'abord je tenais à m'excuser de ne pas être parmi vous. Je comptais venir mais j'ai été diagnostiquée positive à la COVID. Je vais tâcher de suivre ce conseil mais j'ai connu des jours meilleurs. Concernant notre intervention, elle se veut politique. Je ne vais pas reprendre tous les points de ce rapport. Je vais essayer d'en suivre le fil pour y ajouter notre analyse. Tout d'abord, concernant la situation générale du pays, dans un second temps les réformes fiscales et enfin la situation propre à Fougères.

Tout d'abord, la situation sanitaire perdure avec une réelle crise économique et sociale avec le confinement, l'isolement et la quasi interdiction de la pratique des loisirs, les ravages de cette crise sont en partie invisibilisés. Ils sont pourtant bien là. La ville de Fougères est une ville populaire, plus de 30% de la population est toujours ouvrière. Le télétravail a donc été moins pratiqué que dans les grandes métropoles.

On peut aussi parler des étudiants, des restaurateurs, des artisans qui sont évidemment en souffrance. Il y a aussi les soignants à qui on rendait hommage tous les soirs, il n'y a pas si longtemps. On subit les effets d'une politique de désinvestissement massive dans le domaine de la santé et on pourrait ajouter celui de la police même si je n'ai pas la même lecture que les élus du Rassemblement National.

Ainsi, depuis plus de 30 ans, les gouvernements se succèdent et agissent de la même manière avec une diminution de la dépense publique pour financer des cadeaux aux plus riches. Ils vont très bien les riches et ce ne sont pas les seuls. L'ONG OXFAM nous dit par exemple que les milliardaires français ont vu leur fortune s'accroître de 175 milliards en 2020. Il n'est donc pas surprenant de voir le gouvernement faire de même,

gouvernement que la majorité municipale soutient. Malgré tout cela, nous avons un gouvernement qui continue à mener une politique de réforme fiscale comme si de rien était ou plutôt en feignant de ne pas prendre en compte cette crise. Il continue sa politique d'allègement de la taxation des entreprises en diminuant notamment les impôts sur la production. On avait parlé également de l'Acte II de la suppression de la taxe d'habitation qui nous impacte totalement. Donc, cadeaux aux entreprises et cadeaux aux plus riches. Pour le moment, tout se fait avec des compensations pour les collectivités, vous l'avez rappelé, leurs budgets n'en sont pas impactés. Pour le moment. En faisant disparaître des sources de revenus indépendantes et automatiques et en prenant le contrôle des versements, l'état se met en capacité de couper le robinet s'il en a envie : s'il considère que les collectivités dépensent trop ou s'il souhaite mener une politique d'austérité pour réduire la dette publique.

Il y a des incohérences dans votre introduction au budget, dans le 1<sup>er</sup> point, la préservation de la biodiversité dans les différents chantiers mis en œuvre. Je me pose la question : allez-vous arrêter vos préoccupations pour la biodiversité dans les prochaines années ?

Pour rappel, une définition de la biodiversité : « englobe des gènes, des espèces et des écosystèmes. La biodiversité ne se limite pas à cela : elle prend en compte le fait que ces niveaux interagissent. Toute modification d'un écosystème est donc par nature irréversible et ses effets sur la biodiversité ne sont pas compensables ».

Dans les futurs chantiers, par exemple celui de la Rocade Nord ou celui de la carrière du Rocher Coupé, il va donc être difficile de préserver cette biodiversité à laquelle vous avez l'air de tenir puisqu'elle est dans votre 1<sup>er</sup> point. Ce sera donc l'occasion d'en reparler.

Enfin, mon dernier point, ce fameux « monde d'après » dont tout le monde parlait et qui était notre boussole en 2020. Le terme COVID n'apparaît dans votre budget qu'à la page 8 en ce qui concerne les dépenses de personnel. C'est à dire, à vous lire, que la COVID doit être prise en considération uniquement quand il s'agit de l'évolution de la masse salariale du personnel municipal. Pourtant, nous aurions dû avoir un budget exceptionnel pour faire face à cette crise. Nous notons évidemment les 100 000 € supplémentaires versés au CCAS et nous nous en félicitons. Mais qu'en est-il pour 2021 pour les habitants de notre ville dans les mois à venir ?

Les dépenses d'investissement qui font votre fierté sont maintenues aux degrés habituels. Je me permets de m'étonner des nouveaux montants du déploiement de la vidéosurveillance à hauteur de 80 000€ alors même que – à moins que je n'aie pas été invitée – le comité technique ne s'est jamais réuni durant ce mandat et c'est assez représentatif.

On construit à tout va, sans penser au fonctionnement et la vie de ses nombreux équipements. Pour qui les construit-on ? Dans la situation actuelle, où la culture est moribonde et où la jeunesse s'ennuie à mourir, quel est le projet de la ville de Fougères pour ses citoyens ?

Dans la situation actuelle où de nombreux Fougerais souffrent de la crise économique et où les files devant les associations de solidarité s'allongent, quel est le projet de la ville de Fougères pour les aider ? Avoir une nouvelle salle de gymnastique flambant neuve, c'est formidable, mais combien de Fougerais pourront l'utiliser ? Alors que le sport est empêché et la culture muselée, ne devrait-on pas investir dans la relance par la culture, le sport et les loisirs pour tous. Alors que nous sommes tous touchés de près ou de loin par ce virus qui impacte nos vies depuis un an et pour encore de nombreux mois, il nous semble que les Fougerais demandent davantage de dépenses de fonctionnement pour mieux vivre et pas tellement un ascenseur. Ils ont besoin d'éducateurs pour occuper la jeunesse quand l'été sera venu et pas d'une rocade qui va dévisager un peu plus le poumon de notre ville ou des équipements qui ne peuvent être entretenus sans augmenter nos dépenses de fonctionnement.

Vous l'aurez compris, Mesdames, Messieurs, chères collègues, nous voterons contre ce budget.

**Monsieur BESSON** : Merci. J'ai oublié de le dire, il y aura un vœu tout à l'heure du groupe « 20 000 maires ».

**Monsieur BOURCIER** : Une petite réponse à Monsieur BOURLIEUX. Malheureusement je l'ai mal entendu, le son est vraiment compliqué depuis la salle du conseil. En revanche, comme on connaît les discours que relaye Monsieur BOURLIEUX qui sont généralement ceux du parti et que l'on entend au niveau national, j'en connais la teneur.

Pour ce qui est des informations de la police locale, si j'ai bien compris vous avez dit que vous fréquentez des policiers qui relayent certaines choses. Heureusement que vous le dites et je vous fais confiance parce que j'avais plutôt l'impression d'avoir des échos des comptoirs mais les bars sont fermés, alors ça ne peut pas être ça. Effectivement, on ne fait pas publicité de tout ce qui est accompli et c'est aussi le souhait de la police nationale et vous comprendrez certainement pourquoi. Vous avez quand même eu ces derniers temps, 3 opérations d'envergure. Une, diligentée au niveau départemental, qui concernait également la ville, menée par la gendarmerie et la police nationale de Fougères qui a permis d'interpeller 2 personnes et de recueillir 15 000€. Une autre, menée à propos d'un couple recherché, qui s'est bien passé. Et récemment, avenue de Normandie, une opération de la police nationale avec l'appui du RAID et de la brigade cynophile spéciale stups. Fréquentez aussi les gens du quartier, ils pourront vous le dire. Sans parler d'un travail qui est fait au quotidien et quand il y a quelqu'un qui est interpellé ou qu'il y a une saisie, on ne fait pas une parution dans Ouest France, c'est vrai. C'est un travail de longue haleine, on fait tout pour ne rien laisser s'installer.

Je suis personnellement assez présent mais je suis l'adjoint à la sécurité, à la tranquillité publique et à la prévention mais vous, vous instrumentalisez le sentiment d'insécurité, c'est votre fonds de commerce. Juste une chose que je comptais ajouter, et sans entrer dans aucune polémique, parce qu'on est dans des affaires assez sérieuses : nous ne sommes pas une « plaque tournante de la drogue » comme vous le dites.

**Monsieur BOUDET** : Tout d'abord, Monsieur BOURGEOIS a noté à juste titre une situation financière par rapport au CCAS et il a qualifié la situation de préoccupante. Je pense que le mot n'est pas tout à fait celui-là : on est dans une situation conjoncturelle qui a été expliquée au CCAS et tout le monde le comprendra. La période COVID n'a pas permis aux nouveaux arrivants d'intégrer nos établissements et naturellement les recettes qui viennent principalement de ces établissements. Nous faisons attention au quotidien et nous essayons d'y remédier mais il faut bien comprendre qu'entrer dans ces établissements en ce moment est un peu plus compliqué qu'à une autre époque.

Sur les propos qui ont été tenus par le Rassemblement National, c'est la voix de son maître. Je pense que l'on peut faire un copier-coller et jusqu'à la fin du mandat, on aura toujours le même discours, toujours. Invariable, inintéressant et inefficace. Inefficace, pourquoi ? Il faut naturellement donner plus aux associations, donner plus aux commerces, baisser les impôts, faire plus pour la précarité. Je l'avais dit à Monsieur PENNELLE en son temps : proposez-nous des choses, faites un budget alternatif, mettons-nous autour de la table. Mais on écoute Monsieur BOURLIEUX : pas un chiffre, pratiquement pas un chiffre. C'est la voix de son maître. Donc, à un moment, si vous êtes en capacité de faire un budget, démontrez-nous que le nôtre est mauvais et que le vôtre serait bon. Ça, ce serait un vrai sujet de débat. Mais aujourd'hui, on aura toujours le même discours : « léthargie, esbrouffe » des choses comme ça. Qu'est-ce que vous faites avancer dans la parole publique ?

Comme l'a dit Jean-Christian BOURCIER, vous avez au moins quelque chose de juste : vous écoutez les policiers. Mais vous n'écoutez pas les Fougerais. Nous, on écoute aussi les policiers mais on écoute d'abord les Fougerais, c'est la grande différence avec vous.

Elsa LAFAYE a rappelé à juste titre que la situation sociale était importante. Concernant les budgets qui

s'allongent au titre de l'action sociale, il y a la réalité des chiffres. Il y a une situation sociale à laquelle nous veillons et à laquelle nous sommes très attentifs mais il ne faut pas grossir le trait. Il n'y a pas des files d'attente devant les services sociaux, en tous cas ceux du CCAS de la ville de Fougères. Je souhaite qu'on fasse un budget qui soit dynamique, il l'est. Quant à la biodiversité, ça fait longtemps que je ne suis pas allé à l'école pour avoir un cours sur le sujet. J'ai appris des choses, merci. Notre budget il est dynamique et les Fougerais attendent du dynamisme de notre part. On le fait au quotidien et nous y sommes attentifs avec un travail de tous les jours.

**Madame LEFEUVRE** : Je voulais répondre sur la biodiversité. On l'a déjà évoquée lors de la présentation du plan d'actions que la ville met en œuvre avec les différents partenaires sur ce territoire. La biodiversité ne vise pas à mettre sous cloche mais bien à essayer de préserver au maximum toutes les sources de vie. La biodiversité nous demande de nous remettre en question avec le changement climatique. C'est-à-dire que les espèces qui sont présentes aujourd'hui ne seront peut-être pas celles qui seront présentes demain.

En ce qui concerne la Rocade, il est évident que notre positionnement tient compte des enjeux environnementaux qui devront être examinés dans ce qui sera mis en place.

**Monsieur BESSON** : Très bien. Il n'y a pas d'autres prises de parole ? Monsieur Bourgeois nous fait des compliments sur les finances. Je lui dis merci et qu'il a raison. Vous soulignez les droits de mutation, et vous avez complètement raison. Les droits de mutation résultent du dynamisme de la ville dans les domaines du logement et de l'activité économique.

Les services de l'Etat ont souligné un certain nombre d'avancées, notamment sur les logements de type 7 et 8, qui ont baissé énormément en très peu d'années sur Fougères.

Concernant le CCAS, vous nous dites : « vous mettez cent mille euros ». Nous comprenons très bien pourquoi et nous n'avons rien contre ». Mais je suis un petit peu amusé parce qu'en entendant les différentes oppositions, certains trouvent qu'on en fait trop donc vous vous inquiétez que ça aille trop loin. D'autres trouvent que ce n'est pas assez, qu'il faudrait en faire plus.

Alors, on voit bien que tout ça, c'est un petit peu politique et un peu « au petit bonheur la chance ».

Quant à la question des projets, je vais vous parler de ceux que je connais le mieux, des projets d'urbanisme.

Qu'un projet soit inscrit en 2018, 2019, 2020, Monsieur BOURGEOIS, pour un projet d'urbanisme c'est le minimum. Vous ne verrez jamais un projet d'urbanisme inscrit en 2018 et complètement fini en 2019 ou 2020, ce n'est pas possible. Je serais très content d'ailleurs de partager avec vous, je veux bien vous expliquer un peu comment cela fonctionne et vous verrez vous n'aurez plus de problème.

Vous parlez du CIAP's : c'est un très gros projet. Il est doublement intéressant car il va dynamiser le tourisme autour du château mais également – j'en parle en tant qu'adjoint à l'urbanisme – ça nous a permis de réhabiliter un bâtiment qui était en très mauvais état. Et là, il a fallu des négociations, il a fallu un certain nombre de choses qui prennent du temps mais, *in fine*, je trouve qu'en très peu de temps, on va avoir un très beau projet. Et puis, on peut aussi prendre un peu de temps pour écouter, pour concerter. Ça, c'est vrai que ça prend du temps. Donc que vous vous alarmiez, ça me paraît un peu bizarre.

Vous avez beaucoup parlé de tourisme. Vous avez quand même remarqué que nous avons ces dernières années une progression constante. Alors, vous avez raison, on peut toujours faire mieux, toujours avoir des projets, et nous en aurons encore et je suis sûr que Alice LEBRET au niveau de l'agglomération et Evelyne GAUTIER-LE BAIL au niveau de la ville ont aussi plein de projets en tête. On n'est pas obligé de faire l'éclairage en même temps que la continuité écologique du Nançon.

Sur l'ascenseur, on a une différence de vue. On maintient effectivement que ça peut être un très beau

projet. Je rappelle, mais Monsieur le Maire l'avait déjà fait, que sur le coût total, il y a une partie qui de toute façon aurait été faite : c'est l'aménagement du jardin des fêtes. Donc, cette partie-là, je pense qu'elle était incontournable, il fallait la faire. Je pense que l'ascenseur fait partie de cette volonté d'économiser un peu le foncier, de maîtriser la place de la voiture, et on a un parking important qui n'est pas complètement utilisé. Et puis, autour de cette table, nous avons la chance, tous, de bien marcher, d'être plutôt en bonne santé. Mais il n'y a pas que nous. Sur Fougères, il y a aussi des personnes qui ont des problèmes de mobilité, parfois de manière ponctuelle, parfois sur le long terme. Je pense que l'ascenseur sera aussi apprécié pour ça.

Monsieur BOURLIEUX, je me rappelle au mandat dernier, Monsieur PENNELLE était contre la vidéoprotection. Je vois qu'on passe d'un excès à l'autre, mais pourquoi pas. Vous, il vous en faut encore plus.

**Monsieur BOURLIEUX** : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

**Monsieur BESSON** : C'est ce que j'ai compris.

**Monsieur BESSON** : Je remarque quand même un changement intéressant. Je rappelle que nous avons travaillé avec le commissariat de police et nous avons dit que nous menions une expérimentation. Nous tirerons à un moment un certain nombre de conclusions de cette expérimentation. Je trouve que c'est plutôt pas mal. Et puis, une fois de plus, on essaye de trouver un juste compromis entre la position de Monsieur PENNELLE et la vôtre.

**Madame D'ORSANNE** : Excusez-moi, est-ce que je peux prendre la parole ?

**Monsieur BESSON** : Je vous laisse la parole deux minutes et puis je continue à répondre à Monsieur BOURLIEUX.

**Madame D'ORSANNE** : Juste pour remettre au point une ou deux choses. Effectivement, Monsieur PENNELLE et nous avons pris position contre la vidéoprotection. Ce que nous avons dit, c'est que la délinquance se déplacerait ailleurs que dans les endroits où vous installez la vidéoprotection et que nous étions favorables à l'embauche de plus de policiers municipaux. Donc nous sommes loin d'avoir changé dans ce que nous avons toujours dit.

**Monsieur BESSON** : Chacun a entendu et constaté l'évolution du discours. Mais voilà, après vous vous arrangerez entre vous.

Pour le soutien au commerce, nous avons plusieurs notes à ce sujet qui montrent qu'il y a un certain dynamisme. Nous sommes obligés d'agrandir notre périmètre pour accueillir du commerce. Mais vous avez raison, cette période est difficile.

Contrairement à ce que vous avez dit, que l'on se croyait les plus intelligents, les plus forts, je ne vois rien qui traduise ça dans le document. Nous restons très attentifs car nous savons que la situation du commerce peut évoluer très rapidement. Isabelle COLLET, comme Patrick MANCEAU dans le passé, est toujours en contact avec les commerçants. Nous pensons que rien n'est acquis.

Vous parliez aussi de l'isolement des personnes. J'en reviens au CCAS. Je me permets d'en parler parce que j'ai été adjoint à l'action sociale. Quand vous regardez le budget du CCAS, une grande part de celui-ci est dédié aux personnes âgées et aux personnes seules.

Je rappelle aussi que la ville ne fait pas tout, qu'il y a aussi beaucoup d'associations, et Fougères Habitat, que je connais bien. Je peux vous dire que Fougères Habitat a mené aussi des actions auprès des personnes isolées en tant que bailleur social.

Vous nous dites également que nous avons une bonne situation financière. J'ai envie de vous dire que c'est

parce que nous n'appliquons pas vos principes. Il se trouve que je suis assez passionné d'économie et je n'arrive pas à relier vos principes à un économiste. Vos principes, que sont-ils ? On baisse les recettes, on augmente les dépenses. Je me rappelle que, Monsieur PENNELLE, les premières années du mandat, nous avait dit : « vous investissez trop, vous allez être surendettés ». Ce n'était pas un très bon argument – d'ailleurs il a évolué l'année suivante – mais au moins il avait une logique, alors que vous, ça part dans tous les sens. Je ne vois pas qui peut prôner ce genre de vision, Ricardo, Say ? Monsieur Bricolage peut-être.

**Monsieur BOURLIEUX** : Keynes et l'effet ciseaux.

**Monsieur BESSON** : Ah non. Je le connais très bien et je veux bien avoir un débat avec vous. Il ne prône pas ça du tout. Ce que prône Keynes est valable pour des Etats qui peuvent présenter ça au budget alors que ce n'est pas possible pour une ville. Si vous n'avez pas compris ça, vous n'avez même pas compris le début des théories de Keynes. Cet « effet ciseaux », Monsieur BOURLIEUX nous emmènerait à avoir effectivement des finances dont vous pourriez nous dire, pour le coup : « quelle catastrophe ! ».

Donc, il n'y a pas beaucoup de choses à répondre là-dessus. Nous allons éviter d'appliquer vos principes pour que, l'année prochaine, vous nous fassiez les mêmes réflexions, c'est-à-dire : « vous avez une bonne situation financière ». Donc, je retiens le compliment, parce que ce compliment, c'est ce qui nous permet d'investir.

Voilà mes chers collègues, je crois que nous avons répondu un peu à toutes les questions et nous allons passer au vote.

ADOpte – 8 CONTRE (M. MADEC, M. BOURGEOIS, MME BIARD, MME LAFAYE, M. HUE, MME FLOCH, M. BOURLIEUX, MME D'ORSANNE)

## **2. BUDGET ESPACE GARE – BUDGET PRIMITIF 2021**

*Rapporteur : Eric Besson*

Il est proposé d'approuver, avec l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines et organisation des services, le budget primitif 2021 du budget Espace Gare.

Les deux dernières ventes sur ce budget ont été soldées en 2020 :

- Vente à l'association d'éducation populaire et culturelle du Pays de Fougères (cinéma le Club) du terrain de la sixième salle
- Vente d'un terrain à La S.A.R.L PETIT PROMOTION

Il vous est proposé d'inscrire un montant de 10 € en dépenses et recettes pour les opérations de TVA. Les inscriptions seront ajustées après la constatation des résultats 2020 afin de préparer la clôture du budget.

ADOpte A L'UNANIMITE

## **3. BUDGET DU LOTISSEMENT DE LA PLACARDIERE – BUDGET PRIMITIF 2021**

Rapporteur : Eric Besson

Il est proposé d'approuver, avec l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines et organisation des services, le Budget primitif 2021 du lotissement communal de la Placardière qui prévoit :

- en recettes, les ventes de terrains pour 334 000 € (12 lots) dont 10 font l'objet d'un protocole avec Bretagne habitation en vue de la réalisation de maisons de ville ;
- en dépenses, 334 000 € de travaux de viabilisation afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

Les inscriptions restantes correspondent à des écritures d'ordre budgétaire relatives à l'inscription du stock initial. Le stock final sera ajusté lors de la reprise des résultats en 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

#### **4. BUDGET DU LOTISSEMENT DE LA RUE MELOUIN – BUDGET PRIMITIF 2021**

Rapporteur : Eric Besson

Il est proposé d'approuver, avec l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines et organisation des services, le Budget primitif 2021 du lotissement de la rue Mélouin qui prévoit :

- en recettes, les ventes des trois terrains subdivisés du Lot 1.
- en dépenses, 78 000 € de travaux de viabilisation afin d'équilibrer la section de fonctionnement

Les inscriptions restantes correspondent à des écritures d'ordre budgétaire relatives à l'inscription du stock initial. Le stock final sera ajusté lors de la reprise des résultats en 2021.

#### **SECTION D'EXPLOITATION DEPENSES**

Chap.	Article	Libelle	MONTANT H.T.
011	605	<b>OPERATIONS REELLES</b> TRAVAUX DE VIABILISATION	78 000.00€
042	71351	<b>OPERATIONS D'ORDRE</b> VARIATION DE STOCKS - INITIAL	199 000.00€
	71355	VARIATION DE STOCKS - INITIAL	45 000.00€
		<b>Sous-total - opérations d'ordre</b>	<b>244 000.00€</b>
		TOTAL	<b>322 000.00€</b>

#### **RECETTES**

Chap.	Article	Libelle	MONTANT H.T.
70	7015	<b>OPERATIONS REELLES</b> VENTES DES TERRAINS AMENAGES	78 000.00€
042	71351	<b>OPERATIONS D'ORDRE</b> VARIATION DE STOCKS - FINAL	199 000.00€
	71355	VARIATION DE STOCKS - FINAL	45 000.00€
		<b>Sous-total - opérations d'ordre</b>	<b>244 000.00€</b>
		TOTAL	<b>322 000.00€</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES**

Chap.	Article	Libelle	MONTANT
040		<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	
	3551	STOCKS - TERRAINS AMENAGES - FINAL	199 000.00€
	3555	STOCKS - TERRAINS AMENAGES - FINAL	45 000.00€
		TOTAL	<b>244 000.00€</b>

**RECETTES**

Chap.	Article	Libelle	MONTANT
040		<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	
	3551	STOCKS - TERRAINS AMENAGES - INITIAL	199 000.00€
	3555	STOCKS - TERRAINS AMENAGES - INITIAL	45 000.00€
		TOTAL	<b>244 000.00€</b>

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**5. BUDGET PRIMITIF 2021 – CONTRIBUTIONS DIRECTES – FIXATION DES TAUX COMMUNAUX**

*Rapporteur : Eric Besson*

Conformément aux orientations budgétaires qui vous ont été présentées le 28 janvier 2021, il vous est proposé, avec l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines et organisation des services, de maintenir les taux communaux des contributions directes au même niveau qu'en 2020, à savoir :

- Taxe d'habitation : 17,13 % (taux non modifiable en 2021 et 2022)

- Taxe Foncier Bâti : 42,54 % (soit 22,64 % + 19,9 % taux départemental transféré en 2021)

- Taxe Foncier non Bâti : 49,18 %

Pour rappel concernant le taux de taxe sur le foncier bâti, le transfert du taux départemental suite à la réforme de la taxe d'habitation sera neutre sur l'imposition des contribuables fougèrais.

ADOpte – 2 CONTRE (M. BOURLIEUX, MME D'ORSANNE)

## **6. DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

*Rapporteur : Eric Besson*

Il est nécessaire d'ajouter des crédits au chapitre 041 en dépenses et recettes pour des opérations d'ordre liées à des régularisations comptables sur des avances de marchés.

Il vous est proposé, avec l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines et organisation des services, les inscriptions suivantes :

- Requalification comptable des avances de marchés (dep. ordre chap 041/art 2315) : + 50 000 €
- Requalification comptable des avances de marchés (rec. ordre chap 041/art 238) : + 50 000 €

ADOpte A L'UNANIMITE

## **7. COMITE DES ŒUVRES SOCIALES – SUBVENTION POUR CHEQUES VACANCES – ANNEE 2021**

*Rapporteur : Maria CARRE*

Chaque année, la Ville de Fougères apporte sa contribution au dispositif des chèques vacances attribués au personnel communal en confiant au Comité des Œuvres Sociales la gestion de ce dossier.

Il vous est proposé, avec l'avis favorable de la Commission finances, ressources humaines et organisation des services, d'accorder au comité des œuvres sociales une subvention de 11 703,10 € comprenant :

- la bonification accordée par l'employeur : 11 087,50 € soit en moyenne 18 % de l'épargne des agents,
- des frais de gestion : 615,60 € correspondant à 1 % du montant total des chèques vacances commandés.

La répartition de cette subvention serait la suivante :

- budget principal de la ville : 10687,50 € + 590,60 € (59 060 x 1 %) = 11 278,10 €
- budget annexe de l'eau : 325€ + 20 € (2 000 x 1 %) = 345 €
- budget annexe de l'assainissement : 75 € + 5 € (500 x 1 %) = 80 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune – article 6574

**Madame LAFAYE** : La question est pourquoi seulement 1% et non une augmentation plus significative ?

**Monsieur BESSON** : Ce n'est pas une augmentation. Ce sont les 1% de frais de gestion qui sont redistribués après.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

## **8. DEPOTS DE DOSSIERS A L'APPEL A PROJET DE LA DOTATION A L'INVESTISSEMENT LOCAL – PLAN DE RELANCE « RENOVATION THERMIQUE »**

*Rapporteur : Eric BESSON*

Dans le cadre du plan de relance, une enveloppe de 950 Millions d'euros a été ouverte par l'Etat en loi de finances initiale 2021 pour financer les projets de rénovation énergétique des bâtiments des collectivités du bloc communal et des départements.

Les opérations peuvent porter à la fois sur des actions dites « à gain rapide » présentant un fort retour sur investissement (pilotage et régulation des systèmes de chauffage, modernisation des systèmes d'éclairage, ...), des travaux d'isolation du bâti ou de remplacement d'équipement ainsi que sur des opérations immobilières de réhabilitations lourdes combinant plusieurs de ces travaux et pouvant inclure d'autres volets tels que la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, le désamiantage, le ravalement ou l'étanchéité du bâti.

A ce titre, la Ville de Fougères souhaite proposer deux opérations dans le cadre de cet appel à projet : La réalisation du Centre d'Interprétation de l'Architecture et des Patrimoines (CIAP'S) et la rénovation énergétique du groupe scolaire Duguesclin.

### **A. La réalisation du Centre d'Interprétation de l'Architecture et des Patrimoines, CIAP'S :**

Pour rappel, l'opération consiste en la construction création d'un équipement fonctionnel et cohérent, véritable médiateur et interface entre les différents publics et le patrimoine de la ville avec de nombreux enjeux dont :

- Un enjeu de rayonnement scientifique et culturel
- Un enjeu de valorisation des patrimoines matériels et immatériels
- Un enjeu d'accueil et d'amplification des flux touristiques dans la Ville
- Un enjeu de développement d'une offre pédagogique et de médiation culturelle à destination des publics scolaires
- Un enjeu de réhabilitation d'une friche hôtelière afin de créer un bâtiment à forte performance énergétique
- Un enjeu de soutien à l'activité économique et notamment aux activités de l'hôtellerie et de la restauration par l'accroissement des flux touristiques

Le site choisi pour l'implantation du futur CIAP's se situe au pied du Château, 67 à 71 boulevard Jacques Fauchaux, sur un îlot regroupant trois bâtiments d'époques différentes et propriétés de la Ville à réhabiliter.

- L'ancien Restaurant du « Lion d'Or », parcelle AT n°100, 138 m<sup>2</sup>
- La « Maison de quartier », parcelle AT n°99, 201 m<sup>2</sup>

- L'ancienne Ecole Raoul II., parcelle AT n°98, 2 713 m<sup>2</sup>

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT CIAPS			
Restructuration TCE Raoul II	1 189 182,60 €	Etat DSIL	2 000 000 €
Restructuration TCE type Lion d'or	904 608,00 €		
Extension	1 190 962,50 €	Etat DSIL -plan de relance rénovation thermique	
Aménagements ext.	83 760,00 €		
Fondations spéciales	91 000,00 €	Région	1 250 000 €
Désamiantage, traitement lignivores	99 100,00 €		
Ss-total	<b>3 558 613,10 €</b>		
Scénographe, mobiliers, agencements, éclairages, graphismes	<b>753 840,00 €</b>	Département - Contrat de territoire volet 2	765 000 €
Aléas travaux, aménagements (5%)	<b>215 622,66 €</b>	DRAC (forfait)	100 000 €
Maitrise d'œuvre architecte	391 447,44 €	Fonds propres - Emprunts	1 127 822,90 €
Maitrise d'œuvre scénographe	120 614,40 €		
Mission bureau contrôle	86 249,06 €		
Mission CSPS	21 562,27 €		
Mission CPC	86 249,06 €		
Mission SSI	8 624,91 €		
Ss total	<b>714 747,14 €</b>		
<b>TOTAL DEPENSES (HT)</b>	<b>5 242 823 €</b>	<b>TOTAL RECETTES (HT)</b>	<b>5 242 823 €</b>

Les coûts des travaux spécifiques à l'amélioration énergétique, la mise en accessibilité et la sécurité du public du bâtiment sont estimés à :

Menuiserie Extérieures - Métallerie	331 898 € HT
Cloisons doublages plafonds	219 280 € HT
Electricité Cfo Cfa	195 750 € HT
CVC- Plomberie	274 475 € HT
Accessibilité - sécurité du site	972 000 € HT

Soit un total de 1 993 403 € HT

Une subvention de 2 000 000 €, soit 38 % du financement, est sollicitée au titre de la DSIL 2021 et de la DSIL spécifique - plan de relance rénovation thermique

### **B. La rénovation énergétique du groupe scolaire Duguesclin :**

Le projet consiste en la rénovation énergétique du groupe scolaire Duguesclin dans le cadre de la réhabilitation complète du quartier de l'Annexe.

Les principaux objectifs poursuivis sont les suivants :

- La rénovation énergétique de l'ensemble du bâtiment avec la mise en place d'une isolation thermique par l'extérieur, d'un système de ventilation double flux avec récupération d'énergie, de robinets thermostatiques, ...

- La déconstruction et la reconstruction du bâtiment modulaire actuel vétuste et très peu performant au niveau énergétique par un bâtiment hors site répondant aux objectifs de la Réglementation thermique de 2012.
- La sécurisation du bâtiment par la mise en place de contrôle d'accès et le remplacement des clôtures, portails et portillons.
- L'amélioration des circulations intérieures et la mise en accessibilité du bâtiment.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT RENOVATION BATIMENT GROUPE SCOLAIRE DUGUESCLIN			
Maitrise d'œuvre et frais annexes	106 206 €	Etat DSIL - plan de relance rénovation thermique	400 000 €
Déconstruction du modulaire maternelle	50 000 €		
Construction d'une nouvelle construction hors site	380 000 €		
mise en place du contrôle d'accès PMS	20 000 €		
Adaptation des circulations internes et construction de passages	10 000 €		
Remplacement des clotures	29 900 €	Fonds propres - emprunts	591 256 €
travaux de mise en accessibilité	50 000 €		
ITE pour l'ensemble du bâtiment	208 750 €		
Isolation du sous-sol accessible	2 400 €		
Ventilation double flux	119 000 €		
Robinets thermostatiques et reprises des départs secondaires	15 000 €		
<b>TOTAL DEPENSES (HT)</b>	<b>991 256 €</b>		

Une subvention de 400 000 €, soit 40 % du financement, est sollicitée au titre de la DSIL.

Il est proposé au conseil municipal, avec l'avis favorable de la Commission Finances, Ressources humaines et Organisation des services :

- d'approuver les plans de financement prévisionnels proposés,
- de solliciter auprès des différents financeurs les subventions indiquées,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ces actions.

**Monsieur BOURGEOIS** : J'ai juste quelques questions d'ordre technique. Vous avez listé les travaux qui étaient éligibles à l'amélioration énergétique, mais c'est vrai que j'ai du mal à comprendre comment pour l'électricité on peut prétendre à cette subvention alors que je ne vois pas de ligne « isolation » ou « isolation thermique ». La plus grosse somme est pour l'accessibilité, la sécurité du site, donc, je ne vois pas ce qui est en lien avec la rénovation thermique.

**Monsieur BESSON** : Justement, c'est ce qui devrait pouvoir être en plus. Menuiseries extérieures, métallerie c'est quand même 300 000€. Cloisons, doublages, plafonds. Mais Diana va vous répondre.

**Monsieur BOURGEOIS** : Je terminerai d'abord. Pour le groupe scolaire Du Guesclin, ma lecture est peut-être faussée mais dans le tableau du plan de financement, les 2 colonnes de gauche ne sont pas en adéquation avec les 2 colonnes de droite. Est-ce que c'est normal ou pas ?

**Monsieur BESSON** : Oui.

**Monsieur BOURGEOIS** : Alors ce sont bien deux colonnes différentes. Il aurait peut-être fallu faire deux tableaux séparés.

**Monsieur BESSON** : Oui c'est une remarque que l'on peut prendre en compte sur notre présentation.

**Madame LEFEUVRE** : Pour le groupe scolaire Du Guesclin, on rentre dans le cadre du plan de relance avec isolation thermique. Ce bâtiment va être repensé et isolé et en particulier la partie modulaire va être totalement refaite. Le double flux permettra aussi d'assurer une circulation d'air et cela représente un budget conséquent. Pour ce qui concerne le CIAP'S, il s'agit en grande partie de bâtiments déjà existants qui vont être totalement rénovés. Il suffit de voir l'ancien restaurant du Lion d'or. Le bâtiment qui va être construit ne représente qu'une petite surface par rapport à l'ensemble du projet.

**Monsieur BESSON** : C'est une très bonne remarque. Il faut toujours regarder d'où on part et où on arrive et on le voit bien dans tous les plans de rénovation des logements. Vous voyez, le bâtiment du Lion d'Or est dans un état...

**Monsieur BOURGEOIS** : J'ai oublié un petit point. Concernant cet aspect de rénovation thermique, nous avons une requête : est-ce que vous avez une liste ou un plan pluriannuel de rénovation énergétique des bâtiments ?

**Madame LEFEUVRE** : Justement, nous réalisons le bilan énergétique de nos bâtiments. On devrait avoir les premiers retours le mois prochain. Il ne faut pas oublier non plus que dans le cadre légal, nous devons faire une déclaration d'ici le mois de septembre de tous les bâtiments tertiaires de plus de 1000 m2. Nos services sont en train de faire un bilan de tout notre patrimoine au niveau énergétique. Notre programme prévoit de viser 50% de réduction de notre consommation énergétique.

Donc, c'est en cours et nous reviendrons vers vous dès que nous aurons les premiers résultats. C'est quelque chose qui est au cœur de nos préoccupations et qui nécessitera effectivement un plan pluriannuel pour tenir nos objectifs.

**Monsieur BESSON** : Avez-vous votre réponse ?

**Monsieur BOURGEOIS** : Parfait ! Merci.

ADOpte A L'UNANIMITE

**9. CONGREGATION DES SŒURS DU CHRIST REDEMPTEUR DE RILLE – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DE 3 500 000 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CREATION D'UN EPHAD DE 41 PLACES A FOUGERES**

*Rapporteur : Maria CARRE*

La congrégation des sœurs de Rillé sollicite la Ville de Fougères pour une garantie d'emprunt concernant la création d'un EPHAD de 41 places à Fougères. Cet EHPAD répondra aux demandes des Sœurs de la Congrégation mais a vocation à s'ouvrir aux laïcs de la région Fougèraise qui en feront la demande.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

**Dépenses (TTC) :**

Immobilier bâtiments principaux

5 675 160 €

Immobilier bâtiments Le Cèdre et Ste Geneviève	293 370 €
Intérêts intercalaires	71 659 €
Autres	2 217 €
Trésorerie de fonds de roulement investissement	132 594 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 175 000 €</b>

**Recettes (TTC) :**

Apport Congrégation	250 000 €	4%
Prêt Banque Postale PLS (50 % du montant des travaux)	3 500 000 €	57%
Autre prêt bancaire	825 000 €	13%
Autre prêt bancaire	500 000 €	8%
Contribution financière Congrégation	1 100 000 €	18%
<b>TOTAL</b>	<b>6 175 000 €</b>	<b>100%</b>

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

<b>Type de prêt :</b>	PLS
<b>Montant du prêt :</b>	3 500 000 €
<b>Durée totale du prêt :</b>	29 ans
<b>Progressivité des annuités</b>	De 0 %
<b>Taux :</b>	1.61 %
<b>Echéances :</b>	Trimestrielle

Compte tenu de l'intérêt de cette opération, il vous est proposé, avec l'avis favorable de la Commission des Finances, ressources humaines et organisation des services, de répondre favorablement à cette demande de garantie d'emprunt et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise en jeu de la garantie et à intervenir à la signature du contrat de prêt.

Le Conseil Municipal de FOUGERES,

Considérant l'offre de financement d'un montant de 3 500 000 Euros, émise par la Banque Postale (ci-après « Bénéficiaire ») et acceptée par CONGREGATION DES SŒURS DU CHRIST REDEMPTEUR DE RILLE (ci-après « l'emprunteur ») pour les besoins de Financement d'une rénovation de locaux d'hébergement pour la création d'un EPHAD agréé, pour laquelle la Collectivité Locale, la ville de Fougères (ci-après « Le Garant ») décide d'apporter son cautionnement (ci-après « la Garantie ») dans les termes et conditions fixées ci-dessous.

**Monsieur BOURGEOIS :** Je voulais juste intervenir sur un point. Vous mentionnez un avis favorable de la commission des finances, ressources humaines et organisation des services, mais après avoir regardé tous les ordres du jour et comptes-rendus, sauf erreur de ma part, je n'arrive pas à savoir à quel moment c'est passé en commission. Pourriez-vous m'éclairer ?

**Madame CARRE** : Oui, c'est passé. C'est dans le compte-rendu.

**Monsieur BOURGEOIS** : Il n'y a pas de soucis, c'est bon, merci.

**Monsieur BESSON** : Qui s'abstient ?

**Madame LAFAYE** : je m'abstiens.

**Monsieur BESSON** : Vous vous abtenez pour une garantie d'emprunt ? Je trouve ça un peu dommage, parce que c'est quand même un investissement important sur la ville. C'est un peu bizarre, mais bon.

**Madame LAFAYE** : Vous n'avez pas à évaluer notre vote.

**Monsieur BESSON** : Mais, comme vous évaluez le nôtre ! Je fais une remarque mais ce que je n'ai pas le droit de faire, c'est de vous empêcher de voter. Vous pouvez voter contre. Ne confondez pas tout.

**Madame LAFAYE** : On ne vote pas contre, on s'abstient.

**Monsieur BESSON** : Ah, donc 3 abstentions. Merci beaucoup.

ADOpte – 3 ABSTENTIONS (MME LAFAYE, MME FLOCH, M. HUE)

## AFFAIRES GENERALES

### 10. BOUTIQUES TESTS 2021 – ARTISANS VOYAGEURS

*Rapporteur : Patrick MANCEAU*

Dans le cadre du plan de revitalisation du commerce et du développement de l'attractivité du centre-ville, la Ville de Fougères a lancé l'opération Boutiques Tests en partenariat avec la SPL Fougères Tourisme en 2019.

Pour rappel, il a été décidé en 2020 d'accompagner 3 porteurs d'un projet de commerce sur 1 an avec un budget de 9 000 € grâce une aide dégressive de la ville s'articulant de la manière suivante :

- Prise en charge de 50 % du loyer avec un plafond à 300 €/mois pour le premier semestre.
- Prise en charge de 33 % du loyer avec un plafond à 200 €/mois pour le deuxième semestre.

A été retenue avec le groupe commerce, en 2020, la candidature suivante :

Entreprise	Activité	Local	Loyer mensuel	Aide ville
Les Artisans Voyageurs (GIE <sup>1</sup> )	Ebénistes Designers Broderie d'art	26 rue Nationale	500 €	1 000 €

<sup>1</sup> Groupement d'Intérêt Economique

A cause de la crise sanitaire, l'ouverture de leur boutique n'a pu s'effectuer qu'à partir de la fin du mois de Mai 2020. L'évolution de leur chiffre d'affaire est croissant grâce à la clientèle ciblée et présente. Néanmoins, la problématique est de pérenniser leur activité dans un contexte économique difficile. En effet, la moitié de leur chiffre d'affaire est réalisé lors des deux derniers mois de l'année.

Après avis favorable de la Commission Attractivité Economique, Commerce, Artisanat et Formation, il est donc proposé au Conseil Municipal d'accorder une prolongation exceptionnelle de six mois supplémentaires de la subvention « Boutique Test » avec une prise en charge d'un tiers du loyer du mois de Mai au mois d'octobre inclus soit 1000 €.

Les crédits sont inscrits au budget de la commune, article 6574 ligne de crédit 21206.

ADOpte A L'UNANIMITE

## **11. BOUTIQUES TESTS 2021 – MADAME GOBBE**

*Rapporteur : Patrick MANCEAU*

Dans le cadre du plan de revitalisation du commerce et du développement de l'attractivité du centre-ville, la Ville de Fougères a lancé l'opération **Boutiques Tests** en partenariat avec la SPL Fougères Tourisme en 2019.

Pour rappel, il a été décidé en 2020 d'accompagner 3 porteurs d'un **projet de commerce sur 1 an** avec un budget de **9 000 €** grâce une **aide dégressive de la ville** s'articulant de la manière suivante :

- Prise en charge **de 50 % du loyer avec un plafond à 300 €/mois pour le premier semestre.**
- Prise en charge **de 33 % du loyer avec un plafond à 200 €/mois pour le deuxième semestre.**

A été retenue, avec le groupe commerce, la candidature suivante :

Entreprise	Activité	Local	Loyer mensuel	Aide ville
Entreprise individuelle Marjorie GOBBE	Prêt-à-porter féminin « grande taille »	28 rue du tribunal	660 €	3 000 €

Description : Boutique spécialisée dans le prêt-à-porter grande taille pour femme. Volonté d'avoir des produits accessibles à toutes les femmes « rondes » peu importe leur morphologie. La responsable souhaite vendre des accessoires (bijoux, sacs à main, chapeaux, ceintures), des prestations de retouche ainsi que la participation d'intervenants extérieurs afin de réaliser des ateliers ongulaires. La communication s'oriente vers une présence sur les réseaux sociaux (recherche d'un mannequin grande taille pour la promotion de ses produits), la mise en place d'un point relais colis et la fidélisation de la clientèle par une « carte de fidélité ». Ouverture de la boutique 5 jours par semaine, mardi et au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 19h. Les samedis bénéficieront d'une ouverture en continu de 10h à 18h30.

**Après avis favorable de la Commission Attractivité Economique, Commerce, Artisanat et Formation, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention à cette entreprise dans le cadre des « Boutiques Tests » avec une prise en charge de 3 000 €.**

Les crédits sont inscrits au budget de la commune, article 6574 ligne de crédit 21206.

**Monsieur MANCEAU** : Pour compléter et rejoindre ce qui a été dit sur le budget, ça c'est un exemple concret de l'accompagnement personnalisé pour soutenir le commerce local. C'est une très belle boutique et il faut absolument qu'elle ne fasse pas les frais de la crise. A chaque fois qu'on peut répondre, on répond présent.

ADOpte A L'UNANIMITE

**12. PERIMETRE BOUTIQUES TESTS**

*Rapporteur : Patrick MANCEAU*

Dans le cadre du plan de revitalisation du commerce et du développement de l'attractivité du centre-ville, la Ville de Fougères a lancé l'opération **Boutiques Tests** en partenariat avec la SPL Fougères Tourisme en 2019.

Pour rappel, il a été décidé en 2020 d'accompagner 3 porteurs d'un **projet de commerce sur 1 an** avec un budget de **9 000 €** grâce une **aide dégressive de la ville** s'articulant de la manière suivante :

- Prise en charge **de 50 % du loyer avec un plafond à 300 €/mois pour le premier semestre.**
- Prise en charge **de 33 % du loyer avec un plafond à 200 €/mois pour le deuxième semestre.**

La crise sanitaire a pour autant affecté l'activité commerciale et reporté certains projets. Ainsi, en 2020, la Ville de Fougères a accompagné un seul porteur de projet pour un montant de 2 490 € :

Entreprise	Activité	Local	Loyer mensuel	Aide ville
Les Artisans Voyageurs (GIE <sup>2</sup> )	Ebénistes Designers Broderie d'art	26 rue Nationale	500 €	2 490 €

Depuis 2019, ce sont 4 projets qui ont été accompagnés. Avec un système « gagnant-gagnant », les boutiques tests ont permis d'ouvrir des cellules commerciales jusque-là vacantes en centre-ville.

➤ Point de règlement

- Un local situé dans le périmètre défini par la ville (périmètre actuel : Annexe 1).
- Un bail commercial précaire d'une durée d'un an.
- Validation des élus et du groupe commerce composé par la ville, la SPL, la CCI, IPF et la CMA le cas échéant.

➤ Candidats et activités recherchés

- Créateur ou chef d'entreprise immatriculé depuis moins de 2 ans ou ne disposant pas de local commercial.
- Commerce de détail, de préférence complémentaire à l'offre existante, à l'exclusion des activités de services et professions libérales.
- Exploitation en franchise admise.
- Avis favorable émis par IPF (Initiative Pays de Fougères), la CCI ou la CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat) le cas échéant.

<sup>2</sup> Groupement d'Intérêt Economique

➤ Proposition d'élargissement du périmètre

La réussite de ce dispositif permet d'observer ce périmètre sous un autre prisme : de moins en moins de cellules commerciales vides, de nouveaux commerces dynamisants et une continuité visuelle retrouvée. La pertinence de cette opération dans les rues initialement visées peut alors devenir limitée. De nouveaux candidats postulent avec des projets aboutis situés en dehors des zones prévues initialement par le dispositif.

Il vous est proposé d'élargir le périmètre des rues admissibles en retenant désormais le périmètre de l'opération de revitalisation du territoire (ORT, découlant du programme Action Cœur de Ville) (Annexe 2).

**Après avis favorable de la Commission Attractivité Economique, Commerce, Artisanat et Formation, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer favorablement pour l'accompagnement de nouveaux commerces au titre du dispositif « boutiques tests » avec une participation financière de la Ville d'un montant total de 7 000 € pour 2021 et de retenir à ce titre le périmètre de l'ORT.**

Les crédits sont inscrits au budget de la commune, article 6574 ligne de crédit 21206.

ADOpte A L'UNANIMITE

**Monsieur BESSON** : Je voulais juste revenir sur une chose. Au-delà des délibérations que nous présentons, ce qui est important ce sont les relations que nous entretenons. Il faut être proches et les relations qu'Isabelle COLLET entretient avec les commerçants, nous permettent de savoir comment évolue la situation commerciale jour après jour.

C'est pareil, nous avons fait baisser le nombre des logements vacants. C'est très bien mais ce qui est important ce sont aussi les réunions que nous avons avec tous les professionnels de l'immobilier.

**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

**13. PERSONNEL DE LA VILLE DE FOUGERES : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup> MARS 2021**

*Rapporteur : Maria CARRE*

Le tableau des effectifs de la Ville de Fougères décrit, par service, les emplois en nombre et en qualification dont la Collectivité dispose pour remplir les missions qui sont les siennes.

Ce tableau est régulièrement modifié pour tenir compte des réussites à examens et à concours, des promotions ou avancements proposés par la Commission Administrative Paritaire, des recrutements sur des grades différents suite à des départs en retraite ou des mutations ou, tout simplement, pour adapter en permanence le service public à son environnement et à l'évolution des besoins de la population.

Les principales modifications intervenues depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020 sont les suivantes :

**Du fait de départs en disponibilité, mutation, rupture conventionnelle, retraite ou décès dans la collectivité :**

- Direction Générale

Suppression d'un poste d'attaché principal /DGA à temps complet

Création d'un poste d'attaché à temps complet

- Service des Bâtiments

Suppression d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet

Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

- Service E.P.C.V. (Espaces Verts)

Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

- Service E.P.C.V. (V.P.U)

Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

- Service du Patrimoine

Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Création d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet

- Crèche Familiale

Suppression d'un poste d'assistante maternelle à temps complet

- Direction de la Citoyenneté et de la Prévention

Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

- Service des Eaux

Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

**Du fait de la réorganisation dans les services ou de la mobilité interne / externe :**

– Services de la Direction Générale

Création d'un poste de chargé de mission à temps complet

– Direction des Services Techniques et de l'Environnement

Création d'un poste d'attaché à temps complet

Suppression de deux postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

– Service des Bâtiments

Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

– Service E.P.C.V. (Espaces Verts)

Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

- *Service E.P.C.V. (V.P.U)*

Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

- *Service du Patrimoine*

Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet

- *Service Entretien et Hygiène et ASEM*

Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet

- *Service Restauration*

Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet

- *Service des Eaux*

Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

#### **Du fait de nominations suite à réussite à concours :**

- *Service des Bâtiments*

Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet

- *Service des Eaux*

Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet

#### **Du fait de reclassements (P.P.C.R) :**

- *Direction de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse*

Suppression de deux postes d'éducateur de jeunes enfants de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

Création de deux postes d'éducateur de jeunes enfants à temps complet

**Il vous est proposé d'approuver le tableau des effectifs ci-joint.**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### **14. PERSONNEL COMMUNAL : DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'APPRENTI(E)S**

*Rapporteur : Maria CARRE*

1/ Exposé des motifs

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus (sans limite d'âge pour certaines catégories de travailleurs dont les personnes reconnues handicapées), d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants. Il contribue en effet à l'insertion professionnelle des jeunes en les préparant à de nombreux diplômes, et il crée des opportunités d'échanges de compétences et de connaissances entre l'apprenti et les salariés.

Dans un contexte marqué par un fort renouvellement des effectifs de la Ville et du C.C.A.S. au cours des prochaines années (30% des agents ont 50 ans et plus), l'apprentissage est un outil de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences pour anticiper les départs à la retraite tout en participant à la pérennité des savoirs et savoir-faire au sein des services.

## 2/ Modalités et conditions financières

Le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé à durée limitée. Cette durée est déterminée par la durée de formation légale attribuée au diplôme ou titre, et varie de 6 mois à 3 ans. Le contrat peut commencer dans les 3 mois avant et jusqu' à 3 mois après le début de la formation. La durée du travail est la durée légale en vigueur dans la structure d'accueil.

La désignation d'un maître d'apprentissage est obligatoire. Celui-ci doit détenir un diplôme ou un titre relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme ou du titre préparé par l'apprenti et d'un niveau au moins équivalent, ou avoir exercé pendant deux ans une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti. Le maître d'apprentissage, en tant que titulaire, bénéficie d'une bonification indiciaire (NBI).

L'État prend en charge certaines cotisations patronales. L'exonération s'applique :

- Aux cotisations patronales relatives aux assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, décès), aux allocations familiales, transport, FNAL, solidarité autonomie, contribution au dialogue social,
- Aux cotisations patronales d'assurance chômage (les employeurs territoriaux peuvent n'adhérer à l'assurance chômage que pour leurs apprentis),
- Aux contributions à l'Ircantec.

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique précise que les apprentis perçoivent désormais le même salaire que ceux du secteur privé. La rémunération est fonction de l'âge de l'apprenti(e), de son ancienneté dans le contrat et du niveau de diplôme préparé.

Les frais de formation sont à la charge de l'employeur public. Le coût varie en fonction du diplôme et/ou du centre de formation. Pour les contrats d'apprentissage conclus après le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la loi de transformation de la fonction publique prévoit la contribution financière du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour le financement des frais pédagogiques de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales, dans la limite de 50 % de ces frais.

Après l'avis favorable des commissions municipales, il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son Adjoint délégué, à procéder aux recrutements d'apprentis au sein des services de la Ville de Fougères et à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation.
- D'autoriser Monsieur Le Maire, ou son Adjoint délégué, à solliciter auprès des services de l'Etat, de la Région Bretagne, du FIPHFP et du CNFPT les éventuelles aides financières qui seraient susceptibles d'être versées dans le cadre de ces contrats d'apprentissage.

**Monsieur BOURLIEUX** : Comme vous l'avez rappelé, c'est une très belle filière. J'avais déjà abordé cette question durant le débat des orientations budgétaires et je n'ai pas vraiment eu de réponse. Est-ce que vous comptez augmenter le nombre d'apprentis cette année ?

**Madame CARRE** : Actuellement, on pense évoluer vers ça. On recense dans les services les personnes qui pourraient accueillir et accompagner des apprentis.

Nous avons un contrat d'alternance actuellement en informatique et nous en aurons un deuxième à partir du mois de septembre.

ADOpte A L'UNANIMITE

## EDUCATION ENFANCE JEUNESSE

### **15. DOTATION « ACTIONS DE SOLIDARITE INTERNATIONALE » - ANNEE 2020 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

*Rapporteur : Patricia DESANNAUX*

Chaque année, la ville de Fougères inscrit à son budget une dotation financière « action de solidarité internationale » laquelle permet d'accompagner les projets humanitaires de solidarité internationale portés par les associations locales.

Suite à l'appel à projet 2020 envoyé aux associations fougéraises œuvrant pour la coopération internationale, deux demandes ont été réceptionnées.

L'association les Enfants de la Rizière qui soutient le développement de l'orphelinat de Takos, ville de Siem-Reap, au Cambodge a présenté une demande portant sur la réparation des habitations endommagées par de fortes pluies. Le coût de l'opération est estimé à 750 €.

L'association Zoodo - Fougères – Ouargaye qui accompagne le jumelage de la ville de Fougères avec la commune de Ouargaye au Burkina Faso sollicite une aide pour la mise en sécurité du jardin des femmes de Koudoghin et l'aide en matériel pour la culture de légumes. Le coût de l'opération est estimé à 3 044 €.

Après avis favorable de la Commission « Education, Enfance, Petite Enfance », il vous est proposé d'attribuer au titre de la dotation 2020 « Action de Solidarité Internationale » :

- une subvention de 375 € pour les enfants de la Rizière
- une subvention de 1 525 € pour l'association Zoodo Fougères-Ouargaye.

Les crédits sont inscrits au budget de la ville.

**Madame FLOCH** : J'aurais voulu savoir combien d'associations avaient participé à l'appel à projets et quels sont les projets de la ville en matière de solidarité internationale pour 2021 ?

**Madame DESANNAUX** : De mémoire, 6 associations ont été sollicitées et 2 ont répondu, Fougères-Ouargaye et les enfants de la Rizière. Quant aux projets, la politique de la ville est d'encourager toutes les initiatives des associations locales. Là, ce sont des appels à projets et puis il y a l'organisation du Festisol la deuxième quinzaine de novembre.

En ce qui concerne les 2 associations, nous n'avons pas de nouvelles de nos correspondants. Les projets sont suspendus dans l'attente de l'évaluation sur le terrain.

**Monsieur BESSON** : Alors ça, il me semble que ce n'est pas la première fois que ça arrive. Souvent, nous sommes obligés de reverser la subvention l'année suivante.

**Monsieur BOURLIEUX** : Ce sera plus une explication de vote qu'une question. Il ne s'agit pas, évidemment, de s'attaquer au contenu des opérations en elle-même, qui sont totalement louables, mais nous avons une conception qui est la suivante : ce n'est pas aux collectivités territoriales de financer les actions de solidarité internationale. Soit on relève du domaine de la coopération internationale et dans ce cas, on tombe dans le domaine régalién de l'Etat. Soit on tombe dans du mécénat et ça doit rester dans le cadre privé. Donc, tout simplement, c'est pour cela que nous voterons contre.

**Madame CARRE** : Je voudrais quand même dire que pour certaines associations qui apparaissent sur la délibération, ce n'est pas un hasard si on s'associe, c'est parce que nous avons des personnes de Fougères qui sont sur le terrain. Quand vous dites que c'est aux autres de financer, c'est parce que nous avons la connaissance du terrain et des liens à des personnes qui sont aux associations de Fougères.

**Madame RAULT** : Pour aller dans le sens de ce que disait Madame CARRE, c'est vrai que ça alimente aussi autre chose, ce n'est pas purement financier, il y a aussi des rapports d'échanges. Et il y a des choses qui ne sont pas forcément faisables au niveau de l'Etat, alors qu'une ville peut justement le faire avec ses citoyens qui s'engagent. Ça permet aussi des relations très riches en termes d'échanges.

**Madame DESANNAUX** : La solidarité qui n'est pas qu'au niveau national. Elle existe au niveau local et on peut tout à fait avoir des relations avec des citoyens de différents pays et développer des coopérations.

**Monsieur BESSON** : J'entends l'objection mais je rappelle quand même ce qui donne du sens ici c'est le jumelage, il y a une relation spécifique. Je trouve que c'est une très belle démarche.

ADOpte – 2 CONTRE (M. BOURLIEUX, MME D'ORSANNE)

## **16. CLASSES ENVIRONNEMENT DE L'ENFANT – COMPLEMENT SUBVENTIONS AUX ECOLES ANNEES SCOLAIRE 2020-2021**

*Rapporteur : Patricia RAULT*

La Ville de Fougères participe aux projets des écoles par l'attribution de subventions aux établissements scolaires de Fougères et de Lécousse pour leurs actions éducatives relevant de sorties « à la journée » et de classes « découverte avec hébergement ».

Après application des taux adoptés par le conseil municipal du 18 mai 2020, la prise en compte des effectifs fougerais et la nature des projets, le Conseil municipal a décidé d'attribuer des subventions par école.

En raison du contexte sanitaire, un délai supplémentaire a été accordé aux écoles qui n'avaient pas déposé de projets ou qui n'ont pas atteint leur plafond d'aide. Ainsi, les écoles : la Chattière, la Forairie, la Madeleine, Gautry, Raoul II, Diwan, J.B. de la Salle et l'école de Montaubert pouvaient déposer exceptionnellement un ou plusieurs projets jusqu'au 29 janvier 2021.

Suite à la réception des nouveaux projets, et après avis de la commission « Education, Enfance et Petite Enfance », il vous est proposé d'attribuer les subventions par école, selon le tableau ci-après :

Ecoles	Subventions proposées
G.S. la Forairie	243,29 €
G.S. ST J.B. de la Salle	313,20 €
Ecole publique Montaubert	285,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>842,09 €</b>

Il est précisé :

- qu'un acompte à hauteur de 70 % du montant pourra être alloué à chacun des projets, à l'engagement de la commande ou à la confirmation des devis par les enseignants,
- que le versement du solde de ces aides financières n'interviendra qu'à la remise du bilan financier, actant la réalisation de la sortie.

ADOpte A L'UNANIMITE

### **17. PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE DU 1<sup>ER</sup> DEGRE RPI BILLE / COMBOURVILLE / PARCE – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**

*Rapporteur : Patricia RAULT*

Dans le cadre de la participation aux charges de fonctionnement des écoles privées, la Ville de Fougères est sollicitée par la commune de Billé pour la participation aux frais de scolarisation des élèves fougèrais inscrits dans le regroupement intercommunal privée, au cours de l'année scolaire 2020-2021.

**La commune de Billé sollicite la participation de la ville de Fougères pour 2 élèves scolarisés en maternelle.**

La commune de Billé ne disposant pas d'école publique, la contribution est calculée sur le coût moyen départemental, sauf s'il est supérieur au coût / élève de Fougères.

Pour l'année 2020-2021 :

- le coût / élève fougèrais en maternelle résultant du compte administratif 2019, après un abattement de 20 % consenti aux communes anciennement membres de Fougères-Communauté, applicable pour l'année scolaire 2020-2021 est de **819,20 €** (soit 1 024 € - 20%).
- le coût moyen départemental, applicable pour l'année scolaire 2020-2021 est de : **1 262 €** pour un élève de maternelle.

En conséquence, la participation de la ville de Fougères est basée sur le coût élève fougèrais maternel, pour un montant de  $819,20 \text{ €} \times 2 = 1\,638,40 \text{ €}$ .

Après avis favorable de la Commission « Education, Enfance, Petite Enfance », il vous est proposé de participer à hauteur de **1 638,40 €** pour la scolarisation des élèves fougèrais sur la commune de Billé.

**Madame FLOCH** : Quelle justification est donnée pour la subvention accordée à la scolarisation des élèves en école privée, hors Fougères, alors que, si j'ai bien compris, les enfants habitent à Fougères mais vont à l'école à Billé.

**Madame RAULT** : Ça, je ne sais pas, le choix leur appartient. Après, y a un système de réciprocité qui est mis en place. Ça marche dans les deux sens. On essaye justement de neutraliser tout ça, et l'on contribue les uns aux autres en fonction des mouvements des élèves, que ce soit dans le public ou dans le privé.

**Monsieur BESSON** : Les parents travaillent peut-être à côté, ce n'est pas à nous de regarder ça.

**Madame FLOCH** : Je comprends bien, c'est la liberté de chacun de scolariser ses enfants où il le souhaite, mais le fait que la ville participe à un paiement à l'extérieur de Fougères alors qu'il y a des écoles à Fougères, ça me pose question.

**Monsieur BESSON** : Je comprends, mais nous, nous aidons nos concitoyens qui habitent à Fougères. Après, ils peuvent avoir une obligation pour des raisons de travail, parce que c'est pratique, peut-être des questions de garde, les grands-parents etc.

**Madame FLOCH** : D'accord mais il n'y a pas de justification.

**Madame RAULT** : C'est aussi des choix de parents qui, par exemple, habitaient avant à Billé et sont venus habiter à Fougères. Ils ne veulent pas rompre la scolarisation de leurs enfants et souhaitent les laisser un peu dans la commune.

**Madame FLOCH** : J'entends bien. On est nombreux à avoir fait ça. Il n'y a pas d'incrimination, c'est juste de comprendre. Juste que les parents disent : « voilà, nous habitons là, et pour le maintien de la scolarité etc. ». Qu'il y ait une trace, parce que là, il n'y a rien.

**Madame RAULT** : On n'ira pas jusqu'à citer les personnes mais pour les motifs c'est de cet ordre-là.

ADOpte – 3 CONTRE (MME LAFAYE, MME FLOCH, M. HUE)

## **18. SUBVENTION ACTIVITES PEDAGOGIQUES POUR SEJOURS COLLECTIFS – TAUX 2021**

*Rapporteur : Christophe HARDY*

Suite à la délibération du conseil municipal du 8 décembre 2005, la Ville de Fougères attribue chaque année une subvention « **activités pédagogiques** » au bénéfice des partenaires associatifs qui mettent en place des séjours collectifs de vacances, à destination des jeunes mineurs, dans le cadre de la politique jeunesse.

Cet accompagnement prend la forme d'une aide financière calculée selon le nombre de journées réalisées à l'occasion des camps et des bivouacs organisés par les structures sur l'année en cours.

Le taux en vigueur en 2020 était de :

- 6,44 € par jour pour les fougèrais,

- 2,37 € par jour pour les non fougerais.

**Après avis favorable de la commission sport, jeunesse et vie étudiante, il est proposé de maintenir ces taux pour l'année 2021.**

Les crédits sont inscrits au budget de fonctionnement 2021 de la Ville.

ADOpte A L'UNANIMITE

### **19. ESPACE JEUNES LA RENCONTRE – ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT**

*Rapporteur : Christophe HARDY*

Afin de soutenir les associations jeunesse dans leurs projets d'équipement et besoins matériels, la Ville peut attribuer une subvention à hauteur de 30 % des dépenses d'investissement réalisées.

Dans le cadre du développement d'une nouvelle action lui permettant d'aller à la rencontre du public jeune au sein des quartiers de la Ville, l'association Familles Actives au Centre Social, gestionnaire de l'espace jeunes La Rencontre, sollicite une subvention pour l'acquisition d'un véhicule mobile de type car podium.

Le devis pour l'achat de l'équipement s'élève à 109 128 € et la Ville est sollicitée pour apporter une aide financière à hauteur de 7 000 € (6,5 % du budget).

**Après avis favorable de la commission sport, jeunesse et vie étudiante, il est proposé d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 7 000 € à l'association Familles Actives au Centre Social pour son espace jeunes La Rencontre.**

Les crédits sont inscrits au budget d'investissement 2021 de la Ville.

ADOpte A L'UNANIMITE

## VIE ASSOCIATIVE SPORT CULTURE

### **20. ASSOCIATIONS SPORTIVES – SUBVENTIONS SCOLAIRES – ANNEE 2021**

*Rapporteur : Christophe HARDY*

Les subventions aux associations sportives scolaires ont pour objet de couvrir une part des charges de fonctionnement desdites associations, pour l'organisation d'animations et leur participation aux compétitions officielles.

Après avis unanime de la Commission Sports, Jeunesse et Vie Etudiante, il vous est proposé d'allouer pour chaque association la subvention suivante :

	Subventions attribuées en 2020	Proposition 2021
A.S. Lycée Jean Guéhenno	<b>631 €</b>	<b>631 €</b>
A.S. Collège Thérèse Pierre	<b>631 €</b>	<b>631 €</b>

A.S. Collège Gandhi	631 €	631 €
U.N.S.S. secondaires	1 893 €	1 893 €
A.S. St Jean Baptiste le Taillandier	620 €	620 €
A.S. Collège Sainte Marie	735 €	735 €
A.S. Collège Jeanne d'Arc	538 €	538 €
U.G.S.E.L. secondaires	1 893 €	1 893 €
U.S.E.P. primaires	1 893 €	1 893 €
U.G.S.E.L. primaires	1 893 €	1 893 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 572 €</b>	<b>7 572 €</b>

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 - Article 6574 - Fonction 253.- Ligne de Crédits 2985.

**Madame LAFAYE** : J'ai des questions : pourquoi maintenir cette subvention à ce taux-là ? Est-ce qu'il n'aurait pas fallu justement cette année 2021, augmenter ne serait-ce que d'1% ? Pour les subventions scolaires, pour tout ce qui concerne le sport-santé, le sport pour tous, est-ce que justement cette année il n'aurait pas fallu augmenter pour montrer un meilleur soutien ?

**Monsieur HARDY** : Je vais répondre à cette question quand on va aborder la délibération 22 sur les critères OSL. C'est facile de faire cette proposition mais nous, on doit tenir le budget, on doit gérer. On a regardé de manière objective les associations sportives. Nos subventions sont toujours basées avec un an de retard. Pour la majorité de nos clubs sportifs, associations et associations scolaires, la crise sanitaire a fait plutôt baisser les charges, sans diminution des recettes.

Donc, on a envoyé un signal fort sur les subventions, vous le verrez tout à l'heure. Si on avait appliqué strictement nos critères, les critères OSL, les subventions auraient baissé de 25%.

Les associations étaient contentes. On a donc envoyé un signal fort en maintenant nos subventions. On verra effectivement au fur et à mesure des années 2021 et 2022, car l'impact sera un peu plus important, je vous le dirai tout à l'heure.

Nous sommes donc vraiment à côté de toutes nos associations et nous les soutenons au quotidien

ADOpte A L'UNANIMITE

## **21. ASSOCIATIONS SPORTIVES – SUBVENTIONS FORFAITAIRES – ANNEE 2021**

*Rapporteur : Anthony FRANDEBOEUF*

Les associations de sports loisirs non affiliées à une fédération délégataire sont soutenues financièrement par la Ville de Fougères, sous la forme d'une subvention forfaitaire.

Ainsi il vous est proposé, après avis unanime de la Commission Sports, Jeunesse et Vie Etudiante, d'allouer à chacune les subventions forfaitaires suivantes :

	Subventions attribuées en 2020	Proposition 2021
Complexe Cycliste Fougerais	94 €	94 €
Association "Bleu Soleil"	94 €	94 €
Les Foulées de l'Espoir	94 €	94 €
Association Zen de Fougères	94 €	94 €
Yoga du Rire Yoga Sourire du Pays de Fougères	94 €	94 €
Vivre le Yoga Aujourd'hui	94 €	94 €
Total	564 €	564 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 - Article 6574 - Fonction 40 – Ligne de crédits 2993.

ADOpte A L'UNANIMITE

## **22. ASSOCIATIONS SPORTIVES – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT CRITERES OSL – ANNEE 2021**

*Rapporteur : Christophe HARDY*

Les subventions de fonctionnement critères OSL versées aux clubs sportifs sont établies sur la base de nouveaux critères, mis en place en 2018.

### **RAPPEL DES NOUVEAUX CRITERES**

- Pilier licenciés : Inciter les associations à accueillir les citoyens, et plus particulièrement la jeunesse, pour leur transmettre les valeurs essentielles du sport (respect, persévérance, engagement, solidarité, partage ...)
- Pilier niveau de pratique : Soutenir la pratique compétitive (surtout auprès des jeunes) qui est le lieu par excellence où s'acquièrent les valeurs essentielles du sport.
- Pilier formation des bénévoles : Aider les associations dans leur fonctionnement et leur renouvellement. La vie associative reposant sur le bénévolat, la ville souhaite accompagner les formations de bénévoles.

- Pilier éducateur sportif salarié : Aider les associations à se professionnaliser (ou à pérenniser leurs emplois) afin de proposer un encadrement de qualité, surtout auprès du public jeunes. Inciter les associations à s'ouvrir à de nouvelles pratiques et à de nouveaux adhérents. La pratique sportive ne cessant d'évoluer, nous souhaitons que les associations fougères puissent faire des actions visant à accueillir de nouveaux adhérents (notamment des jeunes) parmi le public éloigné de la pratique sportive.

Il est à noter que le montant total de la subvention de fonctionnement pour chaque club est plafonné à 30% des charges annuelles de l'association.

Après concertation de l'Office des Sports et Loisirs et après avis favorable de la Commission Sports, Jeunesse et Vie Etudiante, vous êtes invités à allouer à chaque association sportive les subventions selon le tableau récapitulatif en annexe.

Pour 2021, le montant de la subvention de fonctionnement « critères OSL » s'établit ainsi à **255 392 €**.

*Les crédits nécessaires au paiement de ces subventions sont inscrits au budget primitif 2021 - Article 6574 - Fonction 40 – Ligne de Crédits 2996.*

ADOpte A L'UNANIMITE

### **23. ADHESION AU CLUB DES VILLES ET TERRITOIRES CYCLABLES – ANNEE 2021**

*Rapporteur : Christophe HARDY*

Le Club des Villes et Territoires Cyclables est une association regroupant plus de 2000 communes, ayant pour objet de créer une dynamique d'échanges d'informations et d'expérience sur les politiques cyclables, entre les Villes Françaises et d'Europe.

Interprète des collectivités locales auprès des pouvoirs publics pour la mise en œuvre d'une politique en faveur du vélo [loi « LOM », Plan Vélo, soutien des mobilités actives dans le cadre du Plan de relance], elle participe activement à l'accompagnement des territoires dans la mise en place de leur politique cyclable.

Via cette adhésion, la Ville de Fougères pourra s'appuyer sur l'expertise de ce réseau pour poursuivre le développement des actions déjà engagées ces dernières années en faveur de la pratique du vélo sur son territoire :

- Prise en compte systématique des cheminements cyclables dans les futurs projets d'aménagement urbain [via le PADD],
- Construction régulière d'infrastructures cyclables permettant d'assurer la sécurité des habitants à vélo [à ce jour 33.3% des 120km de voirie communale sont considérées comme des voiries aménagées/adaptées à la pratique du vélo],
- Aménagement de places de stationnements vélos aux abords des lieux de vie du quotidien [310 dénombrés],
- Consultation des habitants et des acteurs du vélo sur la ville au sein d'un groupe de travail qui va être élargi et rebaptisé « Collectif Vélo »,
- Soutien aux associations fougères concourant au développement de la pratique, à l'apprentissage et à la promotion du vélo sur notre territoire,

- Promotion de toutes les formes de pratique du vélo lors d'évènements sportifs de grande ampleur (Tour de France, Tour de Bretagne, Grand Prix Cycliste, ...),

L'adhésion au Club est soumise à cotisation fixée pour les villes de plus de 12 000 habitants, à 225 € + 0,0217 € par habitant supplémentaire, + 22 € par abonnement à la revue « Ville & vélo » en fonction de la tranche de population concernée, soit pour notre ville un montant de 477 €

Les crédits nécessaires au paiement de cette adhésion seront inscrits au Budget primitif 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

#### **24. DEPOT D'UNE COPIE DU MANUSCRIT DE L'OUVRAGE DE JEAN GUEHENNO « JOURNAL DES ANNEES NOIRES, 1940-1944 » PAR L'ASSOCIATION LES AMIS DE JEAN GUEHENNO**

*Rapporteur : Evelyne GAUTIER-LE BAIL*

L'association Les amis de Jean Guéhenno qui a pour but de « préserver, entretenir et faire connaître l'œuvre de Jean Guéhenno » propose de remettre à la Ville de Fougères sous forme de dépôt une copie papier du manuscrit de l'ouvrage « Journal des années noires, 1940-1944 » dans lequel l'écrivain évoque les années sombres de la France sous l'Occupation.

Composé de textes inédits, ce manuscrit viendra enrichir le fonds Guéhenno conservé aux Archives municipales qui comporte photographies, lettres autographes et éditions originales des œuvres de l'écrivain.

L'original du manuscrit est détenu par l'ayant droit Jean-Marie Guéhenno qui a donné son accord sur ce projet de dépôt sous réserve que la copie du manuscrit ne soit pas communiquée aux lecteurs.

**Le Conseil municipal est invité à se prononcer favorablement sur ce projet de dépôt.**

ADOpte A L'UNANIMITE

### **AMENAGEMENT URBAIN**

#### **25. CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE RELATIVE A L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS AVEC LE SCOT DU PAYS DE FOUGERES**

*Rapporteur : Eric BESSON*

Par délibération du 25 juin 2015, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement à la signature d'une convention de prestations de service relative à l'instruction du droit des sols entre la Ville de Fougères et le SCOT du Pays de Fougères.

Le conseil municipal du 29 juin 2017 a validé le renouvellement de cette convention de prestations pour une durée de 3 ans et demi.

Le syndicat mixte du SCOT du Pays de Fougères est chargé d'assurer l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) pour le compte des communes membres des EPCI du Pays de Fougères : Agglomération de Fougères, Communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne.

Cette mission ADS (autorisations droit des sols) mutualisée s'effectue sous le contrôle du Maire, contre rémunération à l'acte conformément à une tarification forfaitaire votée chaque année par le comité syndical du SCOT.

Il est proposé de poursuivre cette collaboration avec le SCOT et de conclure une nouvelle convention dont la durée est fixée à 6 ans renouvelable par reconduction expresse, avec prise d'effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La convention de prestations de services ci-annexée détermine les obligations réciproques entre la Ville de Fougères et le SCOT.

Après avis favorable de la commission Finances, ressources humaines et organisation des services, il est proposé au conseil municipal d'approuver la délibération suivante :

Vu l'article R423-15 du code l'urbanisme,

Vu l'article 134 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014,

Vu l'article L5211-56 du code général des collectivités territoriales,

DECIDE :

- APPROUVE la convention de prestations de services ci-annexée,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention et tous les actes y afférant.

ADOpte A L'UNANIMITE

## **26. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DE FOUGERES**

*Rapporteur : Eric BESSON*

A l'issue d'échanges entre la Ville de Fougères et le SCOT du Pays de Fougères, il est proposé de conclure une convention de mise à disposition d'un agent du SCOT, Madame Kim BEHETRE.

Aux termes de la convention de mise à disposition, il est convenu ce qui suit :

Madame Kim BEHETRE, rédacteur territorial, est mise à disposition pour assurer la fonction de chargée d'urbanisme au sein de la Direction de l'Aménagement Urbain (DAU) de la ville de Fougères afin de réaliser les missions décrites à la convention ci-annexée, notamment les suivantes :

- *Pré-instruction des autorisations d'urbanisme : accueil sur rendez-vous, information et conseil auprès du public (particuliers, professionnels et organismes extérieurs).*
- *Instruction administrative des dossiers d'autorisation d'urbanisme : enregistrement, consultations, correspondances diverses.*
- *Instruction des certificats d'urbanisme informatifs.*
- *Suivi des précontentieux d'urbanisme en lien avec la Direction de l'Aménagement Urbain.*
- *Participation aux réunions de service et aux réunions avec des partenaires extérieurs pour des projets de constructions (promotion immobilière en particulier, grands projets urbains).*

La mise à disposition prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 3 ans.

Le montant de la rémunération et des charges sociales et patronales versées par le syndicat mixte du SCOT du Pays de Fougères est remboursé par la ville de Fougères sur les bases suivantes : temps de travail effectif de l'agent mis à disposition déduction faite de 50 % de la rémunération et des charges correspondant à un temps plein consacré par cet agent à l'instruction des ADS.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la délibération suivante, après avis favorable de la commission Finances, ressources humaines et organisation des services,

Vu la délibération du 24/02/2021, le comité syndical du SCOT du Pays de Fougères approuvant la convention de mise à disposition de personnel ci-annexée,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'accord de l'agent Kim BEHETRE en date du 18 décembre 2020,

Vu la convention ci-annexée,

#### **DECIDE**

- D'ADOPTER les termes de la convention ci-annexée de mise à disposition de personnel avec le SCOT du Pays de Fougères ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention et tous les actes y afférant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

### **27. DISPOSITIF D'AIDES A LA RENOVATION EN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR TRAVAUX ACHEVES**

*Rapporteur : Eric BESSON*

Par délibération du 31 janvier 2019, la Ville de Fougères a renouvelé le dispositif d'aides à la rénovation en Site Patrimonial Remarquable et notamment le règlement relatif aux modalités d'attribution des subventions de certains travaux dans ce périmètre.

C'est dans ce cadre que les propriétaires listés dans le tableau ci-dessous ont déposé un dossier de demande de subvention auprès de la Ville concernant la réalisation de travaux visibles de la voie publique. Ces propriétaires ont obtenu une autorisation préalable de travaux ainsi que l'avis de conformité de la réalisation des travaux délivré par l'Architecte des Bâtiments de France.

La commission Urbanisme, Logement et Aménagement durable a donné son accord de principe pour l'octroi de la subvention telle qu'exposée ci-dessous.

NOM	PRENOM	ADRESSE	TRAVAUX	TYPE	DATE DECISION URBANISME	DATE CONFORMITÉ ABF	MONTANT TRAVAUX	SUBVENTION PROPOSEE
MALHERBE et REVERDY	Laetitia et Antoine	5 rue du Four	Changement de menuiseries	DP	12/08/2020	18/02/2021	11 908,33 €	2 381,67 €

Compte tenu de ces éléments, il vous est donc proposé d'autoriser le versement de cette subvention pour la réalisation desdits travaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la commune, ligne de crédit 21326.

ADOpte A L'UNANIMITE

## **28. DISPOSITIF D'AIDES A LA RENOVATION DE LOGEMENTS VACANTS – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA SCI MS IMMOBILIER POUR LA REALISATION DE TRAVAUX**

*Rapporteur : Eric BESSON*

Par délibération du 19 mai 2016 puis du 31 mai 2018, la Ville de Fougères a adopté un dispositif d'aides à la rénovation des logements vacants. Le périmètre retenu pour le dispositif est celui du Site Patrimonial Remarquable (ex ZPPAUP) ainsi que la zone UC du PLU. Sont concernés les logements construits avant 1975 et vacants depuis plus de trois ans.

C'est dans ce cadre que la SCI MS IMMOBILIER, représenté par Monsieur AUSSANT Samuel, propriétaire d'un appartement, situé 35 bd Jean Jaurès, a déposé un dossier de demande de subvention auprès de la Ville pour un projet d'acquisition-rénovation de ce logement.

Cet appartement d'une surface totale de 170 m<sup>2</sup> est vacant depuis plus de trois ans.

Pour rappel, l'instruction du dossier a été réalisée par RénoBatys en application d'une convention conclue avec la Ville de Fougères.

A ce jour, les travaux ont été réalisés en totalité. Le montant total des travaux retenu pour le calcul de la subvention est de 86 102,65 € TTC.

Les travaux réalisés sont les suivants : électricité, plomberie, chauffage, peinture, revêtement muraux, isolation, carrelage faïence.

Au vu de son revenu fiscal de référence, les travaux sont financés à hauteur de 20 % par le présent dispositif d'aides, ce qui porte la subvention à un montant plafonné de 15 000 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est donc proposé, avec l'avis de principe favorable de la commission Urbanisme, Logement et Aménagement durable :

- d'autoriser le versement d'une subvention de **15 000 €** à la SCI MS IMMOBILIER, représenté par M. AUSSANT, pour la réalisation des travaux achevés et acquittés.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la commune, ligne de crédit 23953.

ADOpte A L'UNANIMITE

### **29. CESSIOn D'UN ESPACE VERT BOULEVARD MICHEL COINTAT – DESAFFECTATIOn DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

*Rapporteur : Eric BESSON*

Par délibération du 20 décembre 2020, votre assemblée a autorisé le déclassement du domaine public communal d'une partie d'espace vert dépendant du Parc des Orières, situé boulevard Michel COINTAT. Suite à ce déclassement, votre Assemblée a donné son accord à la cession au profit de M. DARRAS par délibération du 28 janvier 2021. Or, ce terrain doit être désaffecté du domaine public préalablement à son déclassement puis sa cession. Il vous est donc proposé aujourd'hui de donner votre accord à sa désaffectation du domaine public communal.

ADOpte A L'UNANIMITE

## ENVIRONNEMENT TRAVAUX

### **30. CONVENTIONS JARDINS PEDAGOGIQUES**

*Rapporteur : Diana LEFEUVRE*

Depuis quelques années, des jardins potagers sont réalisés, dans une optique pédagogique, dans les écoles de la Ville. Mais ces jardins étaient jusqu'à présent laissés à l'abandon pendant les vacances scolaires d'été. A la rentrée, il appartenait au service espaces verts de la Ville de les remettre en état.

Afin d'éviter de créer cette situation récurrente, de ne plus faire peser sur les seuls services de la Ville les conséquences de cet abandon et afin de responsabiliser tous les acteurs intervenant autour de ces jardins, notamment ceux de la « *Communauté Educative* », un projet de convention a été rédigé et pourra être décliné pour chaque école.

Aux termes de ces conventions, la Ville de Fougères (le service espaces verts) se chargera de la conception et de la réalisation de ces jardins (pose d'un entourage bois, construction et installation d'une structure type « *abris à auxiliaires* » ...).

La « *Communauté Educative* » (direction et équipe enseignante, association des parents d'élèves « *Parents à bord* », centre de loisirs municipal et association Familles Actives au Centre Social (FACS) se chargera des plantations, de l'entretien et de l'arrosage, notamment pendant les vacances d'été.

Après avis favorable de la Commission Transition Ecologique et Energétique, Travaux, il vous est proposé :

- d'approuver les termes de la convention à conclure avec les composantes de la « *Communauté Educative* » autres que le centre de loisirs municipal, qui est également une émanation de la Ville,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer lesdites conventions, au nom de la Ville dont dépendent le service espaces verts et le centre de loisirs municipal.

ADOpte A L'UNANIMITE

### **31. CONVENTION DE BAIL POUR L'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE DE TELEPHONIE MOBILE DANS LE STADE CHARLES BERTHELOT**

*Rapporteur : Diana LEFEUVRE*

La Société PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURE, gestionnaire de sites télécom et partenaire de Bouygues Télécom, a sollicité la Ville pour implanter une antenne de téléphonie mobile sur l'un des mâts d'éclairage du Stade Charles Berthelot, boulevard Edmond Roussin (parcelle cadastrée AR 654, adresse postale : 69, avenue Georges Pompidou).

Le mât initialement pressenti étant situé à proximité immédiate de l'Ecole Publique La Madeleine-Chattière, le projet a été déplacé sur un mât situé à l'extrémité opposée de l'espace éclairé, à proximité de la rue de la Rouërie.

Le montant de la redevance demandée est de cinq mille euros (5 000 €) par an, toutes charges comprises.

En outre, le preneur s'engage à effectuer, à ses frais, le déplacement du mât d'éclairage initialement pressenti pour l'opération, qui ne recevra en définitive aucune installation de téléphonie mobile, mais dont la situation ne permettait pas, jusqu'à présent, d'assurer un éclairage optimum du stade.

La convention sera conclue pour douze (12) ans à compter de sa date de signature par les deux parties. Au-delà de ce terme, elle sera prorogée par périodes successives de douze (12) ans, sauf congé donné par l'une des parties, notifié à l'autre par lettre recommandée avec avis de réception et respectant un préavis de vingt-quatre (24) mois avant la date d'échéance de la période en cours.

Conformément aux dispositions de l'article R. 20-29 du Code des Postes et des communications électroniques, le dossier d'information concernant l'implantation de l'antenne est actuellement mis à la disposition du public sur le site internet de la Ville et une simulation de l'exposition aux champs électromagnétiques générée par l'installation concernée par le dossier a été demandée.

Après avis favorable des membres de la Commission « *Transition Ecologique et Energétique, Travaux* », il vous est proposé :

- de valider les conditions de la convention susmentionnée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

**Madame FLOCH** : Dans le paragraphe 5, vous dites qu'une étude est en cours. J'ai une première question : est-ce que les riverains, et les parents d'élèves et de la crèche ont été consultés ? Vous dites qu'ils ont eu accès à l'information puisque sur le site internet, tout le monde peut y avoir accès. Mais la demande d'étude, elle est en cours or vous allez nous demander de voter pour quelque chose dont on n'a pas le résultat, l'impact sur la santé, on ne le connaît pas.

**Madame LEFEUVRE** : L'étude est en cours, effectivement. Elle a lieu dans le cadre légal, elle ne consulte pas les riverains, c'est une étude électromagnétique et s'il y avait un impact il pourrait amener à modifier l'implantation.

**Madame FLOCH** : Donc potentiellement, on peut voter pour cette délibération, sans savoir s'il y a un impact sur la santé des personnes ?

**Madame LEFEUVRE** : Il n'y a pas eu de retours négatifs sur l'ensemble des études concernant les antennes

qui ont déjà été positionnées.

**Monsieur BESSON** : Ça veut dire que si l'étude était négative, l'antenne ne serait pas posée.

ADOpte – 3 CONTRE (MME LAFAYE, MME FLOCH, M. HUE)

### **32. MODIFICATION DU BAREME DES TARIFS MUNICIPAUX ET FIXATION DE TARIFS AFFERENTS A LA POSE DE « GARGOUILLE » ET AU RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAUX PLUVIALES**

*Rapporteur : Diana LEFEUVRE*

Le service voirie est souvent sollicité

- soit pour poser une « gargouille », c'est-à-dire un ouvrage de raccordement, de la gouttière d'un immeuble riverain de la voie publique, au caniveau de la voie,
- soit pour raccorder l'immeuble au réseau d'eaux pluviales.

Jusqu'à présent, il n'existait pas de tarif pour ces opérations dans le barème des tarifs municipaux.

Le service voirie a procédé à une estimation du coût moyen d'une pose de « gargouille » : compte tenu des matériaux et véhicules utilisés, du temps moyen d'intervention et de la nécessité de remettre en état le trottoir et/ou la chaussée (enrobé à froid), ce coût moyen est estimé à 197,09 € HT et 236,51 € TTC.

Le service a également calculé le coût moyen du branchement d'un immeuble au réseau d'eaux pluviales, en fonction du diamètre et de la longueur de la canalisation.

Après avis favorable de la Commission Transition Ecologique et Energétique, Travaux, il vous est proposé :

- de compléter le barème des tarifs municipaux et d'insérer, dans la rubrique relative aux travaux de voirie, les tarifs suivants :

*« Pose de gargouille : 198 € HT (237,60 TTC).*

*Création isolée d'un branchement particulier E. P de 125 mm de diamètre, d'une longueur allant jusqu'à 6 mètres linéaires : 1500 € HT (1800 € TTC).*

*Supplément au prix d'un branchement isolé E.P de 125 mm de diamètre, d'une longueur supérieure à 6 mètres linéaires (prix du ml) : 100 € HT (120 € TTC).*

*Création isolée d'un branchement particulier E. P de 160 mm de diamètre, d'une longueur allant jusqu'à 6 mètres linéaires : 1750 € HT (2100 € TTC).*

*Supplément au prix d'un branchement isolé E.P de 160 mm diamètre, d'une longueur supérieure à 6 mètres linéaires (prix du ml) : 110 € HT (132 € TTC).*

ADOpte A L'UNANIMITE

### **33. FOURRIERE AUTOMOBILE – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DU 17 JANVIER 2020**

*Rapporteur : Jean-Christian BOURCIER*

Une convention de délégation de service public en date du 17 janvier 2020 lie la ville de Fougères et la SARL Gesnoux Automobiles concernant la mise en fourrière de véhicules.

Dans le cadre de l'article relatif aux conditions d'exploitation, peuvent être mis en fourrière les véhicules dans les conditions suivantes :

- Véhicules en infraction aux règles de stationnement,
- Epaves et véhicules abandonnés,
- Véhicules non retirés par leurs propriétaires.

Or, la police nationale sollicite la Ville pour le cas de véhicules immobilisés et dont l'infraction, cause de l'immobilisation, n'a pas cessé dans un délai de 48 h (article R 325- 2 et suivants du code de la route).

Aussi, après avis favorable de la commission « sécurité et tranquillité publique, prévention », il est proposé au conseil municipal de conclure un avenant précisant les situations de mise en fourrière de véhicule, en cas :

- d'entrave à la circulation (articles L.412-1 et R 412-51 du code de la route) ;
- de stationnement ou d'arrêt dangereux, gênants, ou abusifs au sens des articles R.417-9 à 13 du code de la route ;
- de défaut de présentation aux contrôles techniques ou de non-exécution des réparations prescrites ;
- de circulation dans les espaces naturels ;
- de l'application de l'article R.325-11 du code de la route, dans l'hypothèse où l'infraction qui avait motivé l'immobilisation du véhicule prévue aux articles R.325-2 et suivants du code de la route, n'a pas cessé dans un délai de 48 h ;
- d'infraction aux arrêtés municipaux relatifs à la circulation, au stationnement et à la protection de l'environnement pris en application des articles L.2213-2 et suivants du code général des collectivités territoriales.

ADOpte A L'UNANIMITE

**VOEU DES ELU.ES 20 000 MAIRES – ROCADE NORD**

**Madame FLOCH présente au conseil municipal le vœu suivant :**

Le Conseil Départemental est en train d'étudier plusieurs scénarios possibles pour ouvrir une nouvelle route au Nord de Fougères. Les mobilités sont en effet un enjeu essentiel pour le Pays de Fougères, mais aucun des projets présentés ne permet de répondre aux réels enjeux qui doivent servir de boussole à toute politique publique aujourd'hui : celui de l'urgence climatique, de la réduction des gaz à effet de serre et de

la protection de la biodiversité.

Lors des élections municipales de Mars 2020, aucune des cinq listes présentes lors de ce scrutin ne portaient ce projet routier de contournement du Nord de Fougères dans son programme. Le projet ne bénéficie donc pas de la légitimité démocratique suffisante pour être lancé, car à aucun moment les citoyens ne se sont prononcés sur ce choix.

Lors de la concertation, de nombreuses voix se sont élevées pour sanctuariser la forêt, déjà classée en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) mais aussi concernant les nuisances sonores pour les futurs riverains. Les agriculteurs ont aussi exprimé leurs inquiétudes concernant le grignotage des terres agricoles.

Des propositions pour renouveler notre approche globale des mobilités ont aussi pu être entendues ces dernières semaines : davantage de pistes cyclables, des transports collectifs plus performants et bien sûr lancer rapidement une étude coordonnée par les différentes collectivités territoriales et l'Etat sur un ambitieux projet de voie ferrée entre Rennes et Fougères, afin de parfaitement connecter notre territoire sans se reposer sur le "tout routier".

**Pour toutes ces raisons, le conseil municipal de la ville de Fougères déclare que la rocade Nord de Fougères n'est pas un projet utile pour notre territoire à moyen et long terme et souhaite le faire savoir aux élu.es du Conseil départemental.**

#### **Monsieur BESSON répond au vœu présenté par Madame FLOCH :**

Dans votre vœu contre la rocade Nord de Fougères, vous affirmez qu'aucune des cinq listes présentes lors des dernières élections municipales ne portait le projet. Ces propos sont inexacts. Au sein de notre programme, la rocade Nord de Fougères était listée parmi les projets phares de notre ville pour les six années à venir (p.2) et détaillé au chapitre économie (p.12). De même, vous oubliez de souligner que la presse avait interrogé à ce sujet les différentes listes candidates, dont la vôtre.

Vous demandez à sanctuariser la forêt : à plusieurs reprises, nous avons affirmé notre position, à savoir le fait que nous étions défavorables à la traversée de la forêt et du quartier des Cotterêts.

Vous parlez d'urgence climatique et de la nécessité de réduire les gaz à effet de serre. Le projet de rocade Nord de Fougères permettra, en désengorgeant Lécousse et le quartier de Rillé-Montaubert, de faire évoluer le réseau routier pour améliorer la sécurité routière, favoriser les mobilités douces et aménager des liaisons cyclables supplémentaires.

Beaucoup de riverains subissent par ailleurs aujourd'hui les nuisances du trafic routier intense le long de l'axe Fougères-Lécousse (près de 15 000 véhicules / jour).

Ne rien faire, comme vous le préconisez, c'est affaiblir le développement et l'attractivité de notre territoire, ainsi que la dynamique que nous connaissons depuis plusieurs années.

Il est important de rappeler que le Syndicat en charge du SCOT s'est exprimé favorablement sur le contournement nord de Fougères.

En même temps que les impératifs économiques et sociaux, doivent être pris en compte l'environnement et la biodiversité, l'agriculture, le cadre de vie et l'urbanisation, le paysage et le patrimoine.

Ce projet est soumis à la concertation publique qui permet à nos concitoyens d'exprimer leurs interrogations, leurs observations et propositions et qui vise à rechercher le meilleur compromis en s'attachant à l'ensemble des enjeux. Elle sera suivie d'une seconde phase de concertation fin 2021 puis d'une enquête publique. Ainsi, le temps de l'information et de la concertation se poursuit.

Voilà pourquoi notre majorité municipale s'oppose au vœu que vous présentez.

**Madame LAFAYE** : J'ai relu attentivement votre programme. Ce que vous appelez le contournement de Lécousse, c'est ça le contournement du Nord ?

**Monsieur BESSON** : Oui, ce qui est repris, contournement de Fougères et notamment de Lécousse sans traverser la forêt ni les Cotterêts. Je vous remercie. Il n'y a pas de débat.

**Madame LAFAYE** : Vous jouez beaucoup sur les mots.

**Monsieur BESSON** : On vous a répondu en tout cas. Je vous remercie tous.

**Monsieur MANCEAU** : J'aimerais dire quelques mots.

**Monsieur BESSON** : Normalement Patrick, on ne débat pas là. On a présenté le vœu, on a répondu, voilà.

**Monsieur BOURLIEUX** : Excusez-moi, mais je pense qu'il y a un petit problème : vous confondez avec des questions orales. Sur les vœux, il y a un débat. Il y a aussi un vote de tout le monde.

**Monsieur BESSON** : Non il n'y a pas de vote. Ah, si, je crois que Monsieur Bourlieux n'a pas tort. On peut décider si l'on vote le vœu ou pas. Nous on a décidé qu'on ne votait pas. Elsa tu voulais ajouter quelque chose ?

**Madame LAFAYE** : J'ai relu attentivement les programmes, je n'avais même pas compris que le contournement de Lécousse c'était le contournement Nord.

**Monsieur BESSON** : C'est remis après.

**Madame LAFAYE** : J'ai relu aussi l'article de la chronique dont vous parlez et c'est pareil, il va y avoir encore beaucoup de choses à dire parce que dans les scénarios actuellement en discussion, la majorité municipale n'est pas pour le contournement par la forêt mais pas non plus pour le contournement par les Cotterêts. Donc, comme c'était dit dans la chronique, ça va être compliqué.

A la limite, le plus clair, c'était le programme du Rassemblement National qui proposait des infrastructures et qui était clairement pour le contournement Nord. Dans le programme de la majorité municipale, ce n'était pas clair. Je pense que je n'étais pas la seule, c'est le cas de nombreux citoyens, c'est le cas des associations. Ça a le mérite de clarifier les choses, ça sera rendu public.

**Monsieur BESSON** : Evidemment, c'est notre programme, il est public.

**Monsieur HARDY** : Il faudra que Elsa relise notre document. Tu n'as lu que le début. A la page 12 c'est mis clairement : « le contournement Nord de Fougères notamment de Lécousse sans traverser la forêt ni les Cotterêts ». Il faudra que tu relises.

**Monsieur BESSON** : Oui, c'est mis clairement, le Maire s'est exprimé clairement.

**Madame LAFAYE** : « Sans traverser la forêt ni les Cotterêts ». J'ai hâte de voir cette belle rocade.

**Monsieur BESSON** : Eh bien, écoute, une étude c'est fait pour ça. C'est pour ça que c'est bien que cette étude se fasse. Comme je l'ai dit, la majorité ne votera pas ce vœu mais je le mets au vote. Donc il est rejeté puisqu'il n'y a que trois votes.

- Liste des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : APPROUVE
- Tableau des marchés ou accords-cadres signés dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil municipal au Maire et ses adjoints : APPROUVE

**Monsieur BESSON** : les dates des prochains conseils municipaux sont les :

- 22 avril 2021
- 27 mai 2021
- 24 juin 2021

Monsieur Eric Besson, 1<sup>er</sup> Adjoint, clôt les débats, remercie les Conseillers Municipaux et lève la séance à 22h 30.

Le secrétaire de séance

Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Asia MARION

Éric BESSON